



HAL
open science

Faire place en milieu urbain : enjeu de l'organisation de nos villes et de nos sociétés

Agathe Véré

► **To cite this version:**

Agathe Véré. Faire place en milieu urbain : enjeu de l'organisation de nos villes et de nos sociétés. Architecture, aménagement de l'espace. 2023. dumas-04275138

HAL Id: dumas-04275138

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04275138>

Submitted on 8 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

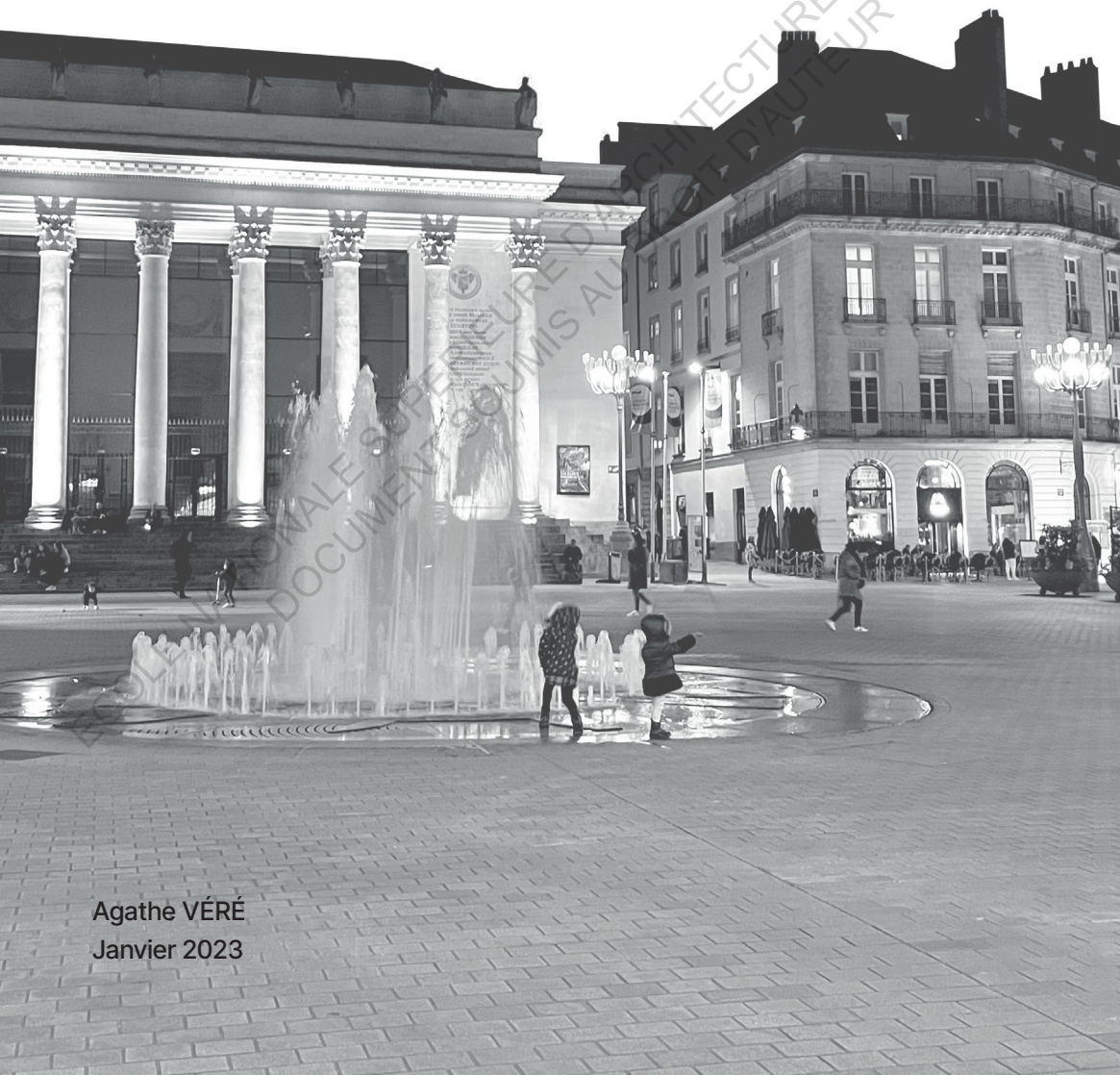
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

FAIRE PLACE EN MILIEU URBAIN

ENJEU DE L'ORGANISATION DE NOS
VILLES ET DE NOS SOCIÉTÉS



Agathe VÉRÉ
Janvier 2023

Illustration de couverture

Place Graslin, mars 2022

© Agathe Véré

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Agathe VÉRÉ
année universitaire 2021-2022

Mémoire de recherche
sous la direction de Anne Bossé et Elise Roy
UEM Lieux et Enjeux : la ville en commun

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Anne Bossé et Elise Roy, mes directrices de mémoire, qui m'ont accompagnée et orientée pendant une année sur ce travail de recherche.

Merci à toutes les personnes, connues et inconnues, qui se sont prêtées à l'exercice de la représentation graphique.

Je remercie particulièrement Jacques Lamy et tous les habitants, membres d'associations et représentants politiques que j'ai pu rencontrer avec le collectif Bout des Pavés pour votre accueil, votre temps et vos convictions.

Enfin, merci à mes parents, ma soeur Clara et David pour votre soutien quotidien, votre écoute et vos précieux conseils.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5		
AVANT-PROPOS	8		
INTRODUCTION	10		
1. LA PLACE	15		
1.1 LA PLACE DE L'IMAGINAIRE COLLECTIF	16		
1.2 L'ESPACE PUBLIC	24		
DÉFINITIONS			
COMPORTEMENTS DÉMOCRATIQUES			
1.3 LA PLACE PUBLIQUE	29		
LIEU PRIVILÉGIÉ DE L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE			
CARACTÉRISTIQUES ET FORME			
ENTRE PROGRAMMATION ET ANIMATION SPONTANÉE			
2. L'AMÉNAGEMENT AU XXIÈME SIÈCLE	39		
2.1 UNE NOUVELLE FABRIQUE DE LA VILLE	40		
NOUVEAUX ACTEURS POUR DE NOUVEAUX ENJEUX			
LIMITES DES NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION			
2.2 LES OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES	46		
LE VIDE			
LE MOBILIER URBAIN			
LE VÉGÉTAL			
2.3 CONSÉQUENCES SUR L'ANIMATION	62		
LÉGITIMATION ET EXCLUSION			
CONTRÔLE ET SURVEILLANCE			
		3. LE CAS D'UN QUARTIER SANS PLACE	71
		3.1 ORIGINE D'UN MOUVEMENT CITOYEN	73
		CONTEXTES GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE	
		POLITIQUES ET AMÉNAGEMENTS	
		3.2 LE MOUVEMENT HABITANT	82
		LE COLLECTIF ET SA DEMANDE	
		JOURNAL DE TERRAIN	
		LA MARCHÉ HABITANTE	
		3.3 FAIRE PLACE DANS L'INTERCOMMUNALITÉ	97
		ENTRE INTÉRÊT GÉNÉRAL ET INTÉRÊTS PARTICULIERS	
		POURQUOI FAIRE PLACE ?	
		CONCLUSION	102
		ANNEXES	106
		BIBLIOGRAPHIE	121

AVANT-PROPOS

À la fin de l'année 2021, alors que j'entame mes recherches sur les places publiques urbaines, je fais la rencontre de Jacques Lamy qui représente le collectif d'habitants Bout des Pavés. Son collectif demande justement une place pour répondre à des problématiques de leur quartier situé à la frontière de Nantes et de la commune mitoyenne d'Orvault. En réalité, il existe déjà une «demi-place», celle tracée par Orvault lorsque les deux communes avaient convenu de la création de ce lieu de vie pour les habitants. La première fois que je m'y rends, je me retrouve non pas sur une demi-place, mais plutôt sur un demi-carrefour. Les voitures circulent en continu, débarquant des nombreux axes convergeant, les bus s'arrêtent régulièrement, contournés par des vélos qui peinent à se frayer un chemin. J'entame ma traversée du carrefour pour rejoindre le point de rencontre sur le bout de place, entre les travaux de construction et les panneaux de signalisation marquant la transition entre les communes : deux panneaux *Nantes* et *Orvault* qui se font face. Je retrouve Jacques Lamy à la boulangerie, seul commerce disposant d'une petite terrasse.

La volonté d'une place publique me semble immédiatement justifiée : elle permettrait de remplacer le trafic incessant, générateur de bruit et de pollution, par un lieu de vie apaisé encadré par des commerces de quartier. Cette pensée est rapidement suivie par une

interrogation : est-ce le rôle d'une place publique ?

Cette rencontre confirme alors mon intérêt pour le sujet en y proposant une nouvelle approche. Cette initiative d'habitants positionne ce type d'espace public en réponse à des problématiques identifiées, répondant dans ce contexte précis à la question de ce mémoire : pourquoi vouloir une place ? Pour analyser cette étude de cas au regard de considérations plus générales, ce mémoire cherche à identifier la manière dont les places du XXIème siècle sont aménagées ou réaménagées.

Ayant grandi dans la capitale française, mon quotidien a toujours été rythmé par la traversée de grandes places publiques. Traversée bien souvent désagréable, ponctuée de sollicitations et de déplacements forcés pour éviter les collisions avec les autres usagers, j'en suis venue à me questionner sur la conception de ces espaces et ses conséquences induites sur le quotidien de chacun. Bien que progressivement débarrassées de la circulation automobile, certaines places peinent à devenir accueillantes. Quelles sont les logiques qui dominent le processus de conception de la place ? L'étude de cas qui conclut ce mémoire, portant sur la demi-place du Bout des Pavés, est un support de questionnement aux concepts préalablement établis sur les dimensions physique et sociale de la place. La question n'est en effet pas seulement de savoir pourquoi les places sont conçues, mais également pour qui.

INTRODUCTION

Les villes européennes se sont construites au cours des siècles sur un modèle de réseau d'espaces publics permettant le fonctionnement des dynamiques sociale, économique, politique et religieuse. A la forme presque primitive de place publique qui est apparue dès l'Antiquité se sont succédées des formes nouvelles, des ruelles aux boulevards, des jardins aux vastes parcs. Ces espaces sont venus comme des réponses aux nouveaux enjeux urbains sans jamais se substituer à la place publique dont la forme s'est progressivement actualisée, réinterprétée aux besoins des époques. Aujourd'hui, la conception des places publiques se doit de confronter ce résultat des mutations successives de la ville aux enjeux contemporains pour se questionner sur le besoin de notre époque.

La nouvelle génération a remis sur le devant de la scène médiatique les débats sur le vivre-ensemble, interroquant la façon dont notre société est à-même de légitimer des usages aussi bien que d'exclure des catégories sociales, dénonçant des phénomènes intériorisés qu'on ne conteste pas, parfois parce qu'on ne les remarque plus. A ce contexte sont venus se greffer des enjeux environnementaux grandissants et une crise sanitaire mondiale, qui ont mis en lumière l'interdépendance de la réalisation individuelle et de l'existence collective à l'heure où le contact

physique est devenu source d'angoisses. Pour cette existence collective, un intermédiaire privilégié – nos espaces publics urbains.

A l'ère de l'aménagement urbain, on questionne nos modèles : on veut rendre l'espace public aux piétons, végétaliser la ville, proposer des activités qui génèrent de la mixité sociale. Les municipalités s'empressent de se saisir de la thématique et proposent des grands travaux de réaménagement durant lesquels on peut apprécier sur les panneaux de clôtures des chantiers la future image de la ville, une vaste étendue plane, minérale et ensoleillée où les cyclistes naviguent entre les arbres dont l'ombre abrite une terrasse de café pendant que les enfants jouent dans les jets d'eau.

Une place publique est bien une place, un lieu physique déterminé et structurant, mais elle ne peut être considérée publique uniquement par contraste avec ce qui est privé. Le concept de place publique est fonction de la vie urbaine dont elle est le théâtre et par extension de sa dimension sociale, dépendant de son accessibilité et de sa libre circulation qui permettent à des individus qui ne se connaissent pas de coexister pendant un temps, aussi court soit-il. Le vivre-ensemble qui est induit par un lieu public est régi par des principes implicites propres à nos modes de vie démocratiques, que chacun a intériorisé et suppose partagés, de la présomption de confiance à l'attente d'un traitement égalitaire. Mais nos modes de vie urbains sont également relatifs à une programmation et une logique fonctionnelle, imposant un contexte capable de favoriser, limiter, restreindre voire exclure.

Les places sont rendues belles, attractives, conviviales, mais pour qui ? Une rénovation est synonyme d'embellissement, le renouveau est synonyme d'amélioration, on suppose qu'une nouvelle place est plus accueillante et on se sent alors plus en sécurité. Mais la régularisation de ces espaces, pouvant être qualifiée de pacification comme symptomatique du triomphe des « non-lieux », est-elle compatible avec la réalisation de nos modes de vie démocratiques ?

Un espace qui fait place n'est pas nécessairement une plaque publique stricto sensu, et ce mémoire questionne dans quelle mesure un espace

FAIRE PLACE EN MILIEU URBAIN

peut s'incarner comme place tout comme une place publique peut ne pas être investie. La qualité d'une place peut être analysée à travers l'animation spontanée dont elle est l'objet, c'est-à-dire la façon dont ses acteurs choisissent d'investir le lieu sans « consigne », forme d'appropriation étant en lien direct avec les aménités du lieu, ce qu'il offre aux usagers.

Cette approche de la place fait ressortir deux composantes indissociables : le lieu et ses usagers, la dimension physique et la dimension sociale. Il n'est pas possible de juger de la qualité d'un aménagement avant de le voir habité, sans quoi la qualité se cantonne à des valeurs esthétiques et fonctionnelles. L'objectif du mémoire n'est d'ailleurs pas tant de porter un jugement sur des places publiques mais d'en comprendre les intentions et les outils à l'origine de leur aménagement, perceptibles à travers le comportement des usagers. Faire place ne répond pas à une logique déterminée, c'est peut être même dans l'imprévisible que résident ses plus belles qualités. Ainsi, on se questionne sur l'articulation entre un espace physique et ses dynamiques sociales, et plus particulièrement sur les conséquences des logiques d'aménagement à l'origine de cet espace physique. A travers cette problématique générale, l'enjeu est d'interroger la façon dont on pense les places aujourd'hui, aussi bien en tant que citoyen que du point de vue des municipalités. Plus simplement : pourquoi et pour qui veut-on faire place ?

Pour répondre à cette problématique, une première partie introduit les concepts clés définissant la place. C'est avant tout un espace public, doté de caractéristiques physiques et de comportements sociaux qui lui sont propres. Ces principes se positionnent comme boussole pour l'analyse des places publiques. La seconde partie explore les logiques d'aménagement contemporaines, initiées par les préoccupations du XXIème siècle. Les enjeux évoluent et les outils s'adaptent, demandant l'inclusion de nouveaux acteurs dans le processus de conception. En réaction à ces nouveaux aménagements, comment l'animation des lieux évolue-t-elle ? Enfin, la dernière partie se focalise sur une étude de cas - une demande habitante qui a lieu actuellement sur une non-

place appelée par les habitants « Place du bout des pavés ». Elle permet d'analyser le projet à l'initiative de la place et donc d'en comprendre les motivations, donnant une nouvelle perspective à la question *Pourquoi vouloir une place publique*, ici pour les habitants.

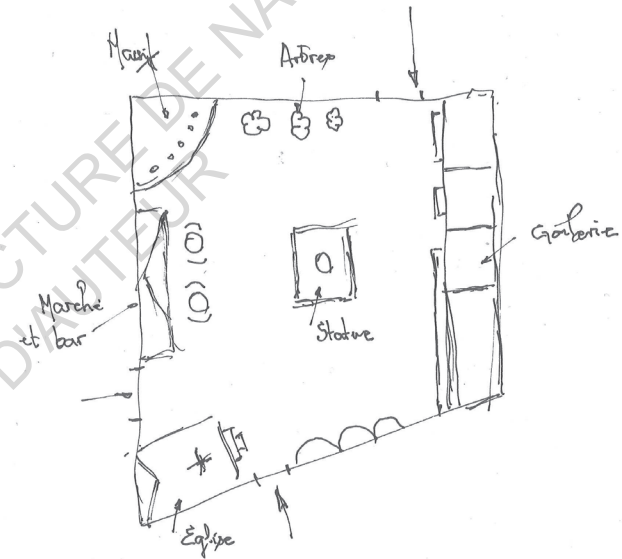
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

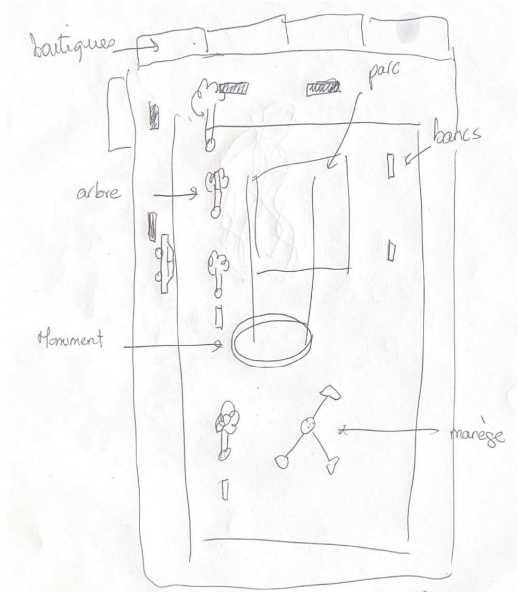
1. LA PLACE

Les principes de conception de la place ont évolué au cours des siècles, adaptant sa forme à sa fonction, pouvant aussi bien servir de place de marché que de lieu de représentation du pouvoir. Bien qu'aujourd'hui, à l'ère de la planification urbaine, on trouve des manuels fournissant les consignes d'un « bon aménagement », il n'existe pas de principes de conception universels déterminant l'aspect formel d'un espace public. Une place est régie par des caractéristiques favorables à la pratique de nos urbanités quotidiennes lui conférant son caractère public. L'animation qui s'y installe est alors le résultat d'une programmation imposée et des comportements spontanés des usagers, directement issus de nos modes de vie démocratiques.

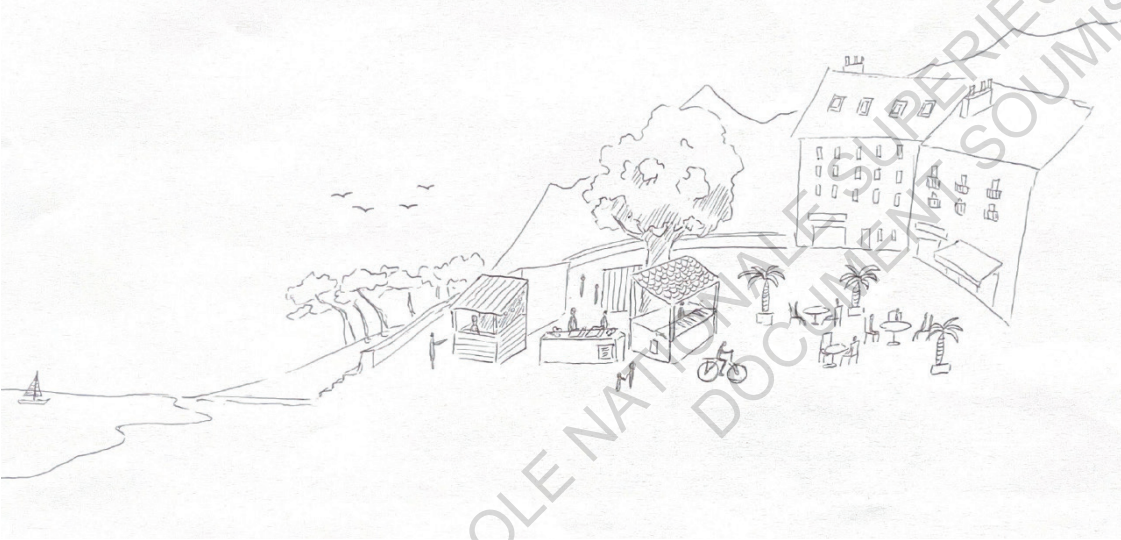
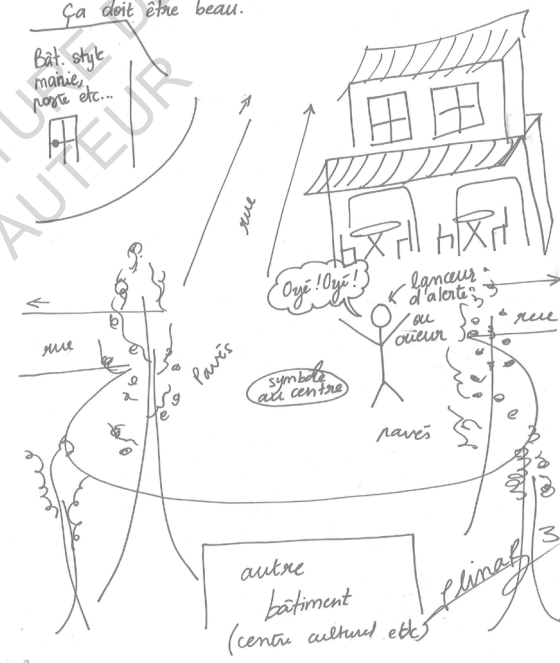
1.1 LA PLACE DE L'IMAGINAIRE COLLECTIF

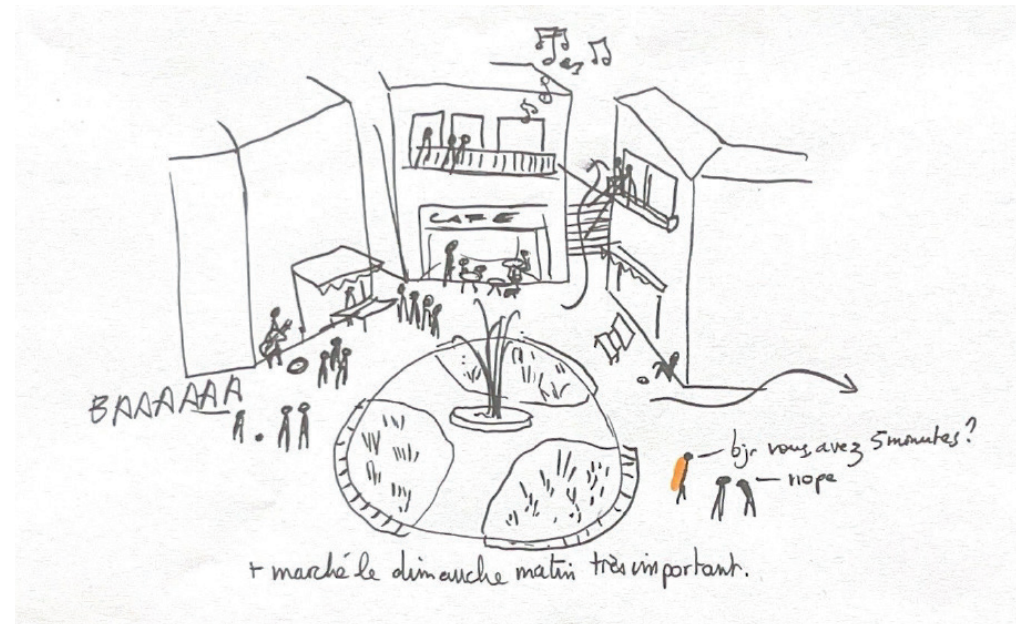
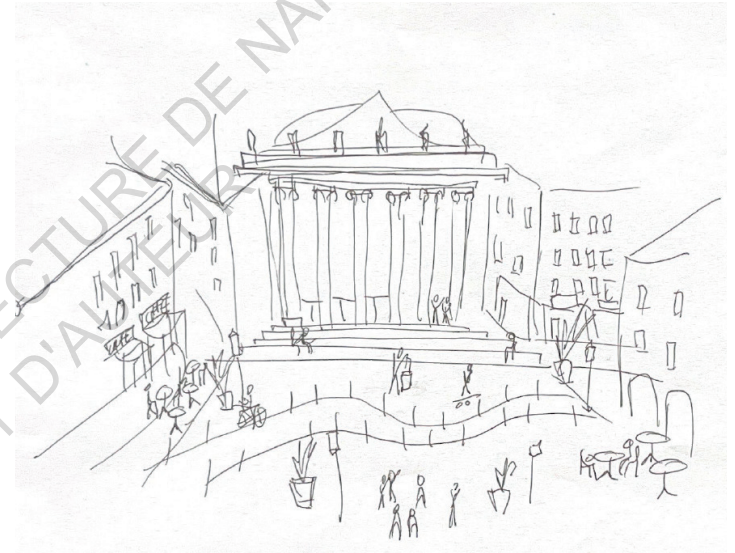
A titre introductif, les premières pages sont dédiées à l'exposé de diverses illustrations de places publiques. Celles-ci ont été recueillies entre Nantes et Paris auprès de différents acteurs, de mon entourage à des inconnus dans la rue, à qui une seule question a été posée : quelle est la première image qui vous vient en tête lorsque vous pensez à une place publique ? La représentation est libre : plan, texte, dessin... avec pour seul matériel un crayon noir et une feuille blanche. L'unicité de la question sert un besoin de spontanéité qui favorise le recours à des souvenirs et le temps court de réponse incite à ne représenter que les éléments qui semblent essentiels et donc caractéristiques. Cette enquête sert d'entrée au mémoire, confrontant la dimension physique d'un lieu à une ambiance vécue. Le lecteur est invité à faire de même que les personnes interrogées, mettre en forme dans son esprit une image de place publique puis la représenter.





Une place publique c'est:
 Un lieu (un endroit ?) créé pour se rassembler.
 Mais c'est souvent vide.
 Ça doit être beau.





Après observation des différentes représentations, dont la restitution n'est évidemment pas exhaustive, il est possible d'identifier des caractéristiques récurrentes, sans pour autant entrer dans une phase d'analyse qui tenterait de les relier à des modèles existants.

Le premier constat, le plus flagrant, est le caractère systématiquement piéton de la place. La circulation de voitures en périphérie et la présence de transports en commun sont ponctuellement représentées, sans jamais empiéter sur la « place » qui reste ouverte et facilement accessible, l'espace exclusivement piéton étant notifié par une délimitation, un rehaussement ou un changement de sol. Dans l'imaginaire collectif, la place publique est un espace desservi et donc relié au reste de la ville, favorisant les interactions entre individus en ce qu'elle restreint les transports motorisés. Cet espace piéton est rattaché à une notion de centralité, remarquable par la convergence d'axes de circulation ou plus explicitement par la présence d'un élément central, typifié par les personnes interrogées : statue et fontaine sont largement majoritaires devant des désignations comme « symbole au centre », monument, sculpture ou encore pour une personne interrogée, un monument aux morts, car « *une place publique pour moi c'est la place de mon village en corse, et au centre il y a un monument aux morts* ».

Cette centralité peut également se dessiner plus simplement par la forme de la place ou bien par la répartition quasi-circulaire des usages. Plusieurs usages sont représentés, variables selon les enquêtés mais qui mettent souvent en scène les interactions qu'ils génèrent, par le biais de petits dialogues ou de mouvements, comme pour signifier que ces usages contribuent à créer de l'animation et donc de la vie sur la place. Les citadins discutent, traversent la place, s'assoient ou s'allongent, fument une cigarette. Presque toujours, une terrasse de café où les gens se rassemblent structure la place. Pour certains, l'activité au centre de la place est un marché ou bien un terrain de pétanque, semblant découler d'un souvenir de celui qui le dessine qui s'exclame « *une place publique c'est la place du sud, c'est le jeu de boules avec les gens autour !* ». Les acteurs représentés sont en grande majorité des piétons,

parfois typifiés, comme personne âgée, jeune, touriste, musicien, sans-abris ou encore lanceur d'alerte. Ces piétons sont généralement par groupes, parfois avec des poussettes, entourés de cyclistes et de skateurs qui traversent la place.

La place publique de l'imaginaire collectif, quand bien même elle est marquée par une centralité, ne semble pas être déterminée par sa forme générale qui varie de ronde, carrée à indifférenciée. Cette forme se dessine par le bâti qui vient structurer le vide destiné aux piétons, et il est possible d'identifier des typologies récurrentes. On constate que les espaces du rez-de-chaussée sont généralement dédiés aux fonctions de commerce et service quand les étages sont occupés par des logements, renforçant le caractère public de la place. Les terrasses sont rattachées à un service de restauration, désigné alternativement par restaurant, bar, café ou lieu social. Un service public est très souvent présent, alternant entre trois types : église, mairie et poste. En addition, on peut trouver des commerces sous les termes boutiques ou galerie, et des lieux culturels légendés théâtre ou centre culturel. La surface plane piétonne est habillée de son monument central et de végétation, prenant presque toujours la forme de grands arbres et un seul élément de mobilier urbain se démarque : le banc.

En rappelant le contexte urbain dans lequel les dessinateurs de ces représentations ont été interrogés, on peut souligner un décalage d'échelle. Lorsque les places sont en volume, les bâtiments ne dépassent presque jamais les deux étages, quand bien même cette typologie est quasiment absente des centres-villes de Nantes et de Paris. Ce qui semble se rapprocher d'une place publique dans l'imaginaire a une échelle se rapprochant de celle d'un village plus que d'une ville. La rapidité à laquelle les personnes ont répondu laisse supposer la sollicitation d'un souvenir et donc d'une ambiance vécue. La place de l'imaginaire ne semble donc pas tant être une illustration des places expérimentées au quotidien, que celle rattachée à une atmosphère conviviale.

1.2 L'ESPACE PUBLIC

DÉFINITIONS

En tant que citoyen, on se représente communément l'espace public comme l'ensemble des lieux où l'on peut se rendre librement. Ces lieux se constituent en réseau de notre quotidien urbain, qu'on emprunte dès que l'on franchit la porte de notre domicile. En d'autres termes, l'espace public est destiné à l'usage de tous, à la différence des lieux dont l'accès est réservé à certains individus, comme le lieu de travail et le domicile. Il peut être autrement défini comme le négatif des bâtis qui forment le tissu urbain, c'est-à-dire de l'espace libre entre des volumes, ou comme un vide interstitiel qui se voit animé par les circulations des citoyens d'un bâti à un autre. En ce sens, il peut être vu comme un lieu de transition dans la ville, un tableau de citoyens représentatif d'un état de la société à un instant donné.

Pour Jacques Beauchard et Françoise Moncomble¹, les espaces publics désignent « les sites où s'agrègent les gens en nombre dans l'égalité, là où aucune propriété particulière, aucune majorité, aucune communauté ne s'impose, car une même souveraineté ordonne l'espace public ». Le terme « tous » utilisé communément est ici explicité afin qu'aucune exception ne puisse être faite dans le but d'exclure un individu, faisant du traitement égalitaire un aspect fondamental des espaces publics. Lyn Lofland, connue pour ses travaux sur les interactions sociales²,

1. BEAUCHARD, Jacques, MONCOMBLE, Françoise. *L'architecture du vide. Espace public et lien civil*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013.

2. LOFLAND, Lyn H.. *Public Realm* in George Ritzer (ed.), *Encyclopedia of Sociology*. Blackwell, 2006.

considère quant à elle l'accessibilité comme la condition première du caractère public, qu'elle décrit comme la faculté d'un espace à être fréquenté par des personnes qui ne se connaissent pas.

Le philosophe Thierry Paquot s'attarde à différencier l'espace public de son pluriel³ – les espaces publics. Selon lui, l'espace public doit s'entendre comme un lieu de débat politique, où les idées émergent, se partagent et se confrontent. Aux « dispositifs » qui ont contribué dans l'histoire à la fabrique de cet espace public en favorisant la communication des individus – le journal, le café et le salon – il oppose⁴ nos plateformes modernes qui les remplacent progressivement, incluant les nouveaux médias autant que le syndicalisme et les associations. Compris comme tel, l'espace public n'est donc pas un lieu physique mais davantage une forme d'expression de nos échanges démocratiques, permise par divers supports propres à chaque époque qui lui servent de « scène ». Il faudrait substituer le terme communément employé *espace public* par *espaces publics* qui désigneraient plus exactement les espaces déterminés géographiquement et accessibles aux publics, regroupant les rues et boulevards, jardins, plages, parvis, places etc.

Selon Paquot, les deux critères nécessaires pour caractériser un lieu public sont l'accessibilité et la gratuité. Ce sont des espaces de libre circulation, à-même de favoriser la communication. En ce sens, ils contribuent au confort urbain et à l'habitabilité des lieux. La dichotomie entre le public et le privé est également souvent utilisée, qualifiant ce qui relève du public comme « appartenant à l'Etat » en opposition à ce qui est propriété d'un individu uniquement. Cependant, il existe de nombreuses catégories de l'individu à l'Etat, regroupant les diverses formes de collectivités qui existent à toutes les échelles. De plus, établir la frontière entre le public et le privé peut davantage relever d'une réflexion philosophique ou d'un principe juridique que d'un concept urbanistique, ne serait-ce que parce qu'un espace public peut être

3. PAQUOT, Thierry. *L'espace public*. Paris : La Découverte, 2015.

4. PAQUOT, Thierry, SOLTAN, Frédéric. *Dicorue: Vocabulaire ordinaire et extraordinaire des lieux urbains*. Paris : CNRS éditions, 2017.

installé dans un lieu privé ou parce qu'une entité privée peut s'emparer d'un espace public. Pour pallier ce problème de définition, Paquet préfère le terme de « lieux ouverts à des publics ». Ainsi, il ne s'agit pas de juger à qui appartient un espace mais de sa capacité à recevoir des publics, c'est-à-dire des groupes d'usagers indifférenciés.

COMPORTEMENTS DÉMOCRATIQUES

En plus de ces critères permettant de qualifier un espace public, les sociologues s'attardent depuis quelques décennies à identifier des normes dans les comportements des passants, comportements qui seraient selon Lofland⁵ propres à leur coprésence dans un espace public. Elle en dénombre cinq, le premier étant *la mobilité coopérative* qui entend que chaque individu coordonne ses déplacements en fonction de ceux des autres. Cette mise en mouvement du corps dans l'espace est régulièrement analysée en comparaison à la danse⁶, la marche étant génératrice d'un rythme qui dépend de l'environnement urbain. Les rythmes combinés de tous les passants forment une chorégraphie, où chacun réalise ses pas pour se frayer un chemin tout en évitant ceux des autres. Cette danse urbaine improvisée contribue largement à l'animation d'un espace public.

Le second comportement normatif est *l'inattention civile*, terme emprunté au sociologue Erving Goffman⁷ qui a redéfini, quarante ans avant elle, la théorie de Georg Simmel. Ce dernier décrivait au début du XX^{ème} siècle une forme d'indifférence adoptée par les citadins pour se libérer des interactions imposées par leur environnement urbain et ses passants. Erving Goffman formule autrement une inattention civile ou une inattention polie, synonyme d'une forme de respect envers la présence d'autrui. Les acteurs des espaces publics sont conscients de leur présence respective, ce qu'ils manifestent par une distance

5. TONNELAT, Stéphane. Espace public, urbanité et démocratie. *La vie des idées*. 2016.

6. BONNET, Aurore. Ambiance et mouvement des corps - Rythmes de marche dans l'espace public. *Ambiances in action / Ambiances en acte(s) - International Congress on Ambiances, Montreal 2012*. 2012. p.417-422.

7. GOFFMAN, Erving. *Behavior in Public Places : Notes on the Social Organization of Gatherings*. New York : Free Press of Glencoe, 1963.

raisonnable afin de préserver l'intimité demandée dans un espace partagé. D'un autre point de vue, cette inattention se traduit par notre faculté à ne pas notifier à l'autre que sa présence est remarquée.

L'aide restreinte, troisième principe normatif, fait référence à des situations du quotidien où une aide est demandée et qui n'a en principe pas d'influence sur la situation des personnes sollicitées. Par exemple, on suppose qu'un individu répondra favorablement si on lui demande l'heure, un briquet ou son chemin, dans la mesure où il en a les moyens. *Le rôle d'audience* est un terme directement emprunté à l'univers du théâtre comme métaphore de la scène publique, positionnant les passants comme des acteurs et spectateurs de leur environnement urbain. Si la place est une scène, chaque acteur alterne entre l'exercice de sa danse urbaine et l'observation de celles des autres. Le dernier principe désigne *un comportement civil envers la diversité* et rappelle l'idée qu'un espace public est ouvert à tous sans forme de discrimination possible, principe déjà inscrit dans la définition préalablement établie d'un espace public.

Ces comportements semblent naturels, basiques, spontanés ou propres au bon sens pour certains. Ils ont en effet été intégrés par chacun du fait de notre présence répétée dans des espaces publics depuis toujours et de la nécessité de cohabiter avec des individus qui nous sont inconnus. Ils sont inscrits dans nos quotidiens et propres à notre démocratie, en ce qu'on les pratique volontairement et librement. Pourtant, c'est un luxe que l'on oublie trop souvent, que de pouvoir se promener dans les espaces publics en supposant que chacun respecte cet anonymat bienveillant. A la lumière des attentats du vendredi 13 novembre 2015, Carole Gayet-Viaud⁸ rappelle l'importance et la valeur de nos espaces publics démocratiques qui en étaient les cibles. Dans la lignée des comportements normatifs de Lofland, elle désigne des vertus qui ont alors été requalifiées en vulnérabilités : l'hospitalité, l'ouverture et la présomption de confiance qui règnent dans nos espaces publics.

Ces propriétés, qui sont une forme de traduction des principes politiques « liberté, égalité, fraternité » sont à l'image de notre démocratie. Pour

8. GAYET-VIAUD, Carole. Les espaces publics démocratiques à l'épreuve du terrorisme. *Métropolitiques*. 2015.

vivre ensemble, c'est-à-dire co-exister dans des lieux partagés, on ajuste notre comportement en fonction de ce qu'on est en mesure d'attendre d'autrui. Lorsque cette confiance supposée est brisée, c'est tout un système de croyances qui est atteint et par extension un mode de vie. C'est pourquoi ces espaces ouverts aux publics sont fondamentaux dans notre villes, en ce qu'ils nous permettent de réaliser notre démocratie non à travers un exercice politique mais par nos rapports entre individus qui ne se connaissent pas.

« La place publique est certainement l'élément d'architecture le plus caractéristique de la vie urbaine »

Jehel & Racinet, 1996

1.3 LA PLACE PUBLIQUE

LIEU PRIVILÉGIÉ DE L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE

La place publique, comptant parmi les formes urbaines les plus anciennes de nos sociétés occidentales, s'inscrit aujourd'hui encore comme un lieu privilégié de la réalisation de nos démocraties contemporaines. L'agora grecque, considérée comme l'ancêtre des places telles que nous les connaissons, était le centre social et politique de la cité. C'est sur cette esplanade que prenaient place les débats, que chacun se rendait pour apprendre les dernières nouvelles, que les idées naissaient et circulaient. La place moderne, dans la continuité de sa fonction primitive, est un lieu emblématique de la ville où les échanges, les rassemblements et la sociabilité s'exercent⁹.

Cet espace public illustre l'état de la ville à un instant précis, se constituant comme un théâtre dont les comédiens seraient ses citoyens, chacun jouant son rôle par adaptation spontanée à ceux des autres.

9. ZASK, Joëlle. *Quand la place devient publique*. Lormont : Le Bord de l'eau, 2018.

Pendant les vacances, la place semble ralentir au rythme des touristes qui s'arrêtent pour la contempler et la prendre au photo, quand elle s'accélère à nouveau lorsque ses habitants reprennent leurs trajets quotidiens sans prêter attention à ce paysage qu'ils ne connaissent que trop bien. Elle accueille aussi bien les habitués que les nouveaux, ceux qui découvrent ses cafés emblématiques autant que les travailleurs en pause déjeuner assis sur un débord de fenêtre. L'objectif est parfois de se rendre sur une place, comme support d'une promenade pour découvrir une ville ou pour assister à un spectacle de rue. La place peut n'être autrement qu'une étape dans un parcours ne supposant pas l'arrêt. Cette diversité des profils et des activités est l'élément constitutif de l'animation d'un espace public, et n'est réalisable qu'en supposant établis les principes démocratiques énoncés.

Cette faculté de la place à faire ressentir un état de société est dit en d'autres termes par « *La place est à la ville ce qu'est le visage pour le corps. [...] La place exprime l'humeur de la ville tout comme un visage* »¹⁰. Ce processus de personnification de la place opéré par Thierry Paquot affirme à nouveau son rôle de théâtre urbain capable de laisser s'exprimer les émotions d'une société. La comparaison au visage peut sous-entendre une certaine spontanéité, un lieu qui permet mais n'est pas nécessairement en contrôle de ce qui va naître dans ce contexte établi. Chacun connaît son visage mais il est plus difficile de prévoir avec certitude les traits et expressions qui dominent en fonction des situations vécues.

Les places, en plus de permettre les comportements normatifs identifiés comme propres aux espaces publics, peuvent recevoir grâce à leurs propriétés physiques des mouvements démocratiques. L'occupation des places, forme d'appropriation par un groupe d'un espace public qui consiste à en faire un usage localisé et prolongé, est devenue une pratique récurrente au cours de la dernière décennie. Selon Zask, « *les mouvements des places ont été le site des actions en faveur de la justice sociale, de la dignité et de la participation démocratique les plus*

10. PAQUOT, Thierry, SOLTAN, Frédéric. *Dicorue: Vocabulaire ordinaire et extraordinaire des lieux urbains*. Paris : CNRS éditions, 2017.

innovantes de notre époque ».

On observe dans les années 2010 la naissance de ce qui sera plus tard appelé *les mouvements des places*, désignant un ensemble de mouvements de contestation dans le monde, s'installant sur des places qui en deviennent les emblèmes. Un point de départ est marqué sur la célèbre place Tahrir au Caire qui sera le théâtre de la révolution Egyptienne de 2011 et aboutira à la démission du président. En France, on assiste au printemps 2016 à une série de manifestations contre la loi Travail, nommée Nuit Debout. Chaque soir, des centaines de citoyens se rassemblent sur la place de la République à Paris, qui en deviendra le symbole, pour soumettre leurs idées sur des problématiques sociétales. L'ampleur du mouvement et la volonté d'une occupation continue imposèrent l'installation de structures sur la place, incluant un accueil, une cantine ou des campements, créant une espèce de village au sein même de la ville. La maire de Paris de l'époque, Anne Hidalgo, avait déploré une « privatisation d'un espace public ». Se pose en effet la question du partage d'un espace qui est par définition à tous. Son appropriation permet l'expression d'une contestation, droit démocratique, mais empêche les usages qui peuvent et doivent en être faits au quotidien.

Les mouvements des places, bien qu'associés à des contestations, sont aussi l'occasion de divers événements reprenant une structure commune : un rassemblement sans porte-parole désigné qui est l'occasion de célébrer des valeurs telles la solidarité, le respect et l'égalité. Ce sont, peu importe l'objet, des instants de regroupement de la société faisant un usage démocratique d'un lieu lui étant par essence dédié. Toujours dans un contexte politique, on se rappelle du rassemblement Place de la Bastille à Paris comme célébration du retour de la gauche au pouvoir à la suite de la victoire de François Hollande aux présidentielles de 2012. Dans un autre registre, on peut citer l'envahissement des places pour célébrer le titre de champion du monde obtenu par l'équipe de football française en 2018. Ces moments de vie, qu'ils soient graves ou joyeux, sont permis par les places et en particulier par leur dimension physique qui offre de la place.



La Nuit Debout, 8 avril 2016
© Sebastien Muylaert / Wostok Press Maxppp Paris



Il y a deux Nuit Debout sur la place de la République
© Vincent Manilève & Aude Lorriaux, Slate.

CARACTÉRISTIQUES ET FORME

« La forme adéquate d'une place démocratique ne peut être fixée à l'avance »

Zask, 2018

Dans l'enquête menée auprès de citoyens afin d'établir un profil de « la place imaginée », il est ressorti qu'aucune forme ne semblait dominer au profit d'une centralité marquée. Si la dimension physique de la place est une composante nécessaire des activités qui s'y déroulent, on peut se demander si certaines caractéristiques sont indispensables à la génération d'un espace favorable à l'exercice de nos comportements démocratiques.

L'étymologie du mot place vient du latin classique dérivé du grec ancien *plateia*, signifiant rue large. Les rues faisant également partie des premiers réseaux d'espaces publics des sociétés occidentales, elles étaient donc sensiblement différenciées des places par leur largeur. Les places sont donc historiquement des sortes de larges surfaces planes, presque comme des plateaux. Cette caractéristique première rejoint l'idée qu'une place est un espace qui donne aux citoyens de la place, de l'espace librement appropriable.

Comme tout espace public, elle se doit d'être accessible et donc ouverte même si presque paradoxalement délimitée. La gestion de la fermeture des places a considérablement changé avec le temps. À l'Antiquité, afin de donner l'impression visuelle d'un espace totalement clos, l'accès était géré par des portiques à arcades qui faisaient office de filtre. À la Renaissance et avec l'arrivée des conceptions plus classiques de perspective, l'accès aux places était pensé presque scénographiquement à l'aide de grands axes perpendiculaires. La porosité des bâtis encadrants n'est donc pas une constante de la conception des places, nécessitant uniquement un type d'ouverture. Ces caractéristiques ne sont pas déterminantes d'une forme géométriquement identifiable sur le plan de masse d'une place.

« La place est une boîte ; boîte à chaussures, à chapeaux, boîte ronde, ovale, rectangulaire, carrée ; une boîte bien régulière ou fantaisiste, capricieuse ; une boîte plus ou moins haute ou plate, plus ou moins trouée ou pleine, ouverte ou fermée. Mais elle a toujours, comme toutes les boîtes, un fond, plusieurs côtés et un couvercle. »¹¹

La diversité des places existantes est un indicateur évident que la forme physique n'est pas ce qui concède le « titre » de place, ce qui n'enlève pas l'influence de celle-ci sur l'ambiance générée. On peut considérer ses deux dimensions fondamentales : horizontale et verticale. La dimension horizontale se réfère à la configuration lisible sur le plan de masse, délimitée par les volumes bâtis encadrants. Si elle peut largement varier, elle reste influencée par des principes que l'histoire a construits. Par exemple, une forme géométriquement « parfaite », à l'image du carré ou du rond, rappelle une idée de rationalité.

A l'époque où les places étaient un moyen d'expression du pouvoir de la ville, comme les places d'armes, leurs étendues étaient presque proportionnelles au nombre de citoyens attendus pour les événements, et donc par extension à la grandeur du pouvoir incarné. Un édifice public est bien souvent le bâtiment orientant, comme la mairie, déterminant l'axe structurant et donc la forme de la place, plutôt large ou profonde. Par exemple lorsqu'elle était destinée à valoriser un monument religieux comme une église, elle était réalisée de sorte à créer une profondeur valorisant le bâti et permettant les processions religieuses. L'orientation de la place peut aussi être guidée par l'élément central, tourné vers le bâtiment à valoriser.

La dimension verticale, associée à la hauteur des bâtiments, est souvent préexistante et le choix de son rapport à la dimension horizontale est déterminant dans le type d'intimité et donc d'ambiance généré. Ainsi, il semblerait que la forme de la place soit variable, mais que certaines propriétés lui soient indispensables à l'image de la Place Publique installée dans le Monoprix de Montparnasse à Paris. Elle questionne nécessairement les stéréotypes assimilés par sa forme

11. BERTRNAD, Michel Jean. *Les places dans la ville : Lectures d'un espace public*. Paris : Dunod, 1984.

peu conventionnelle et le fait qu'elle soit en intérieur. Si sa dimension physique questionne, elle recrée un contexte à petite échelle capable de générer nos comportements démocratiques.



Place Publique, Monoprix Montparnasse, Paris
© Kraft and Carat

ENTRE PROGRAMMATION ET ANIMATION SPONTANÉE

Dans cette première phase d'introduction des concepts clés, il est régulièrement fait référence à la notion d'animation. Inscrite dans le langage courant, elle est pourtant peu étudiée et a en réalité plusieurs définitions. D'une part, l'animation caractérise le fait d'être animé, presque littéralement le fait d'être en vie. D'autre part, elle désigne les « méthodes d'encadrement d'un groupe qui favorisent l'intégration et la participation de ses membres » d'après le dictionnaire *Le Robert*. Dans le contexte des places publiques, ces deux définitions semblent appropriées, désignant alternativement la vie générée par les mouvements des usagers et les aménagements mis en place, aussi bien permanents qu'éphémères, qui fournissent un cadre aux usages.

L'animation est donc facteur des deux éléments clés précédemment établis : le lieu et les usagers. Ils sont indissociables, s'influçant pour révéler leurs facettes respectives.

L'espace physique et ses aménités créent le contexte qui se voit, dans l'idéal, investi et approprié. Cette notion « d'idéal » réside dans la part d'imprévisibilité de l'appropriation en ce qu'elle est spontanée : les rencontres, échanges furtifs et les évitements. Face à cette imprévisibilité : la programmation. Aussi aléatoire que puisse paraître le spectacle urbain des mouvements sur les places, il est forcément le résultat, bien qu'indirect, d'actions mises en place. Dit en d'autres termes par Jean-Paul Thibaud et Pascale Pichon¹², concernant l'animation :

« Si elle est spontanément dépendante des modes de vie urbains, elle est également volontairement mise en œuvre par divers acteurs, pour des raisons et des visées parfois éloignées les unes des autres »

Plusieurs typologies d'actions, couvrant des échelles et temporalités variées, sont mises en place mais on citera seulement les deux grands ensembles les plus courants : la planification au sens d'aménagement permanent pour un espace donné, et la programmation éphémère. La première concerne directement le corps de ce mémoire, c'est-à-dire la construction de l'espace public avec tous les outils à disposition des planificateurs, de la végétalisation aux jets d'eau en passant par les pavements et les potelets. La seconde, moins développée par la suite, repose sur les activités socio-culturelles. De plus en plus répandues, elles viennent parfois en introduction des aménagements permanents, comme moyen de jauger l'ambiance générée et par extension de la pertinence de l'aménagement à un endroit déterminé. Cette programmation, bien que pouvant être organisée par des associations, collectifs ou autres structures indépendantes, est partie intégrante des politiques publiques. Elle permet de valoriser l'art, le sport, la musique, l'histoire, les pratiques vernaculaires et bien d'autres, contribuant à l'accessibilité de ces domaines pour le grand public.

12. PICHON, Pascale, THIBAUD, Jean-Paul. Animer l'espace public ? Une question pluridisciplinaire de recherche. *Ambiances*. 2017. DOI 10.4000/ambiances.1039

L'animation réside donc autant dans les interventions d'acteurs extérieurs que dans les événements ordinaires du quotidien, capables de donner vie – ou non – à une place publique.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2. L'AMÉNAGEMENT AU XXIÈME SIÈCLE

Si l'histoire de la ville laisse penser que l'aménagement a presque toujours existé, prenant racine à l'Antiquité avec Hippodamos de Milet et son plan en damier au V^{ème} siècle av. J.-C., elle n'apparaît comme discipline et profession qu'au début du XX^e siècle¹³. Evoluant au gré de la modernisation du pays, cette pratique connaît un tournant en France dans les années 2000, marqué par une nouvelle législation qui tente de répondre aux enjeux urbains. Cette partie ne retrace pas l'histoire de l'urbanisme français mais vise à contextualiser le recours à de nouveaux acteurs pour fabriquer la ville. Il s'agit ensuite d'étudier quelques outils à la disposition des aménageurs pour faire l'espace public afin d'en étudier les conséquences sur l'animation.

13. FOURCAUT, Annie, « L'histoire urbaine de la France contemporaine : État des lieux », *Histoire urbaine*, 2003/2 (n° 8), p. 171-185. DOI : 10.3917/rhu.008.0171.

2.1 UNE NOUVELLE FABRIQUE DE LA VILLE

NOUVEAUX ACTEURS POUR DE NOUVEAUX ENJEUX

« *Démocratiser l'aménagement des espaces publics en l'inscrivant dans le débat public* »

Fleury, 2010

Les espaces publics sont des lieux de prédilection pour la réalisation d'enjeux urbains, et attirent donc l'attention de nombreux acteurs. Durant la majorité du XXème siècle, leur aménagement est guidé par une logique fonctionnelle mise en place par des ingénieurs et techniciens affiliés aux municipalités. Au cœur de cette logique fonctionnelle résident notamment les espaces de circulation, majoritairement automobiles, résultat de la politique des transports instaurée durant les Trente Glorieuses. Certains lieux hérités se retrouvent alors transformés pour permettre l'étalement des chaussées. Il faut attendre les années 70 pour observer un tournant dans la conception des espaces publics urbains¹⁴ qui sont alors sujets à de nouvelles revendications.

Cette « crise des espaces publics » découle de ce qui peut s'apparenter à une crise de la démocratie¹⁵. A cette période s'entame une transition dans la perception des espaces publics, plus seulement apparentés à des zones de circulation. D'un côté, le sentiment de proximité entre les politiques et les citoyens s'affaiblit. De l'autre, la composante

14. FLEURY, Antoine, TONNELAT, Stéphane. *Espaces publics urbains et concertation. Métropolitiques*. 2012.

15. FLEURY, Antoine. *Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité. L'Espace Politique*. 2010.

sociale des lieux publics urbains, se traduisant par les comportements démocratiques précédemment décrits, est réaffirmée par les sociologues de l'époque. Cette crise marque le début de nouvelles formes de luttes sociales, alors que les citoyens font pression pour être entendus sur des projets d'aménagements qu'ils perçoivent comme une dégradation de leur environnement urbain. La lutte du Larzac est souvent prise comme référence à l'étude du célèbre projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Ce projet d'agrandissement du camp militaire du Larzac, nécessitant l'expropriation de 107 paysans, engendra une lutte paysanne non-violente en 1971 qui se solda par l'abandon du projet sur décision de François Mitterrand annoncé 1981¹⁶.

L'ouverture du traitement de ces projets à de nouveaux acteurs s'impose comme une réponse à cette crise de la démocratie, aussi bien pour les institutions que pour les citoyens. D'un côté, les administrations municipales y voient une occasion de regagner la confiance des habitants en les impliquant davantage et en développant un sentiment d'appartenance ; de l'autre, les habitants gagnent un levier d'action sur l'aménagement de leur environnement proche : leur quartier. Dès les années 80, les pouvoirs publics incluent de nouveaux acteurs qui sont invités à participer aux processus de conception par le biais de concertations. Ces pratiques deviendront plus institutionnalisées au tournant des années 2000, notamment avec la création des conseils de quartier.

Ce tournant dans la fabrique de la ville illustre à nouveau la place de la démocratie, ici en son sens politique premier, dans les espaces publics. Leur aménagement s'est imposé comme une réponse à des problématiques des municipalités qui l'ont utilisé comme « vitrine » de leur nouvelle manière de gouverner, axée sur la proximité. Il est de plus à souligner que ces changements sont relatifs à l'orientation des mairies qui déterminent les enjeux des politiques urbaines. En devenant un enjeu de la concertation, les espaces publics urbains accèdent à une nouvelle sphère du débat public et n'en sont plus uniquement un support.

16. LIBAERT, Thierry, PIERLOT, Jean-Marie. *Les nouvelles luttes sociales et environnementales. Notre Dame des Landes, droit au logement, gaz de schiste... Les nouvelles formes de la contestation*. Vuibert, « Signature », 2015.

L'implication de nouveaux acteurs est intimement liée à un désir de changement des principes de conception pour lequel l'objectif global affiché est « l'amélioration du cadre de vie ».

Concrètement, les années 2000 sont un tournant dans la vision des espaces publics. La nouvelle municipalité remportée en 2001 à Paris par Bertrand Delanoë fait un constat édifiant qui guidera sa nouvelle politique de déplacements : plus de 80% des déplacements sont effectués à pied, en transports en commun ou mobilités douces, mais seulement 6% des espaces publics y sont affectés¹⁷. Les politiques sont favorables à une transition du « tout automobile » aux modes de déplacement alternatifs, progressivement désignés par mobilités douces. Pour ce faire, les municipalités font davantage appel à des architectes et paysagistes considérés comme plus sensibles aux demandes des habitants que les ingénieurs. Cette volonté de réduire la place de la voiture va de pair avec l'intégration d'enjeux environnementaux dans les politiques urbaines, en lien avec des considérations de santé publique notamment imposées par la pollution dans les centres-villes. Les larges surfaces de chaussées laissent place à une végétalisation, plus propices à la création d'interactions entre les citoyens. Dans cette nouvelle dynamique visant à faire quartier, s'installe une logique de conception des espaces publics dans la proximité.

LIMITES DES NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION

Si cette manière de fabriquer la ville semble globalement plus pertinente en regard de nos sociétés occidentales, par les enjeux considérés et les acteurs inclus, elle demeure cependant porteuse de nouvelles problématiques. La plupart des conflits qui se posent nécessitent la compréhension de l'opposition entre l'intérêt général et les intérêts particuliers. L'intérêt général se définit en droit français par « ce qui est

17. FLEURY, Antoine, « Espaces publics et environnement dans les politiques urbaines à Paris et à Berlin ». *Annales de géographie*, 2009/5 (n° 669), p. 522-542. DOI : 10.3917/ag.669.0522.

bien pour le public », c'est-à-dire ce qui est en mesure de dépasser les intérêts d'individus particuliers pour servir le besoin d'une société et donc d'un ensemble d'individus. Dans un sens, les libertés individuelles peuvent être limitées par l'intérêt général, notion régulièrement utilisée en droit public, droit ayant notamment pour domaines les droits de l'urbanisme et de la construction et qui concernent donc l'aménagement des espaces publics.

La volonté d'amélioration du cadre de vie affichée par les pouvoirs publics répond à la prise en compte de nouveaux besoins, aussi bien pour la ville que pour les habitants. Mais ils sont également une stratégie pour renouer un lien avec les citoyens et donc par extension, avec les électeurs. Dans une optique de maintenir la confiance de leurs électeurs et potentiellement en vue d'une réélection, il est judicieux pour les élus de montrer qu'ils sont attentifs aux revendications.

Ce rapport direct entre élus et électeurs dans un contexte qui vise à travailler sur l'aménagement d'espaces accessibles à tous pose la question de la représentativité de l'intérêt général par rapport aux intérêts privés¹⁸. Quels sont les acteurs présents dans un conseil de quartier ou interrogés dans le cadre d'une enquête publique ? Certains y perçoivent une occasion d'éviter une nuisance à proximité de leur domicile, d'autres de valoriser leur patrimoine ou encore de soutenir une ou un politique. Ces nouvelles dispositions prennent majoritairement place dans des centres urbains, où les résidents sont plus enclin à vouloir s'impliquer dans l'aménagement de leur quartier. Les populations les plus largement représentées sont donc les classes moyennes et aisées, qui n'ont sensiblement pas les mêmes préoccupations que les classes dites populaires. Ce manque de diversité dans la représentation est accentué par l'absence de ceux qualifiés « d'indésirables » et des usagers de passage qui contribuent pourtant largement à l'animation des espaces publics. Cette forme de « surreprésentation » des résidents oriente nécessairement les thématiques et alimente la critique pouvant

18. ALBERTINI, Jean-Benoît, « Démocratie représentative et participation(s) citoyenne(s) : réflexions et applications pratiques ». *Revue française d'administration publique*, 2014/2 (N° 150), p. 529-541. DOI : 10.3917/rfap.150.0529.

être faite de logique électorale sous couvert de démarche démocratique.

Les problématiques abordées par les habitants sont généralement portées sur des thématiques de proximité comme l'animation de quartier, le cadre de vie ou la qualité de la voirie. Par exemple, la sécurité des piétons aux abords des écoles, les nuisances sonores ou encore le manque de présence végétale sont régulièrement soulevés par rapport à des actions sociales ou des problématiques de logement. La fabrique de la ville à l'échelle du quartier semble donc parfois contradictoire en terme d'échelles – peut-on répondre aux mêmes enjeux lorsqu'on conçoit un espace pour des résidents que pour un espace qui a vocation à être traversé ?

Le sujet des déplacements illustre bien les différences d'intérêts qui peuvent exister : les résidents vont souhaiter une limitation du trafic automobile et des espaces piétons pour se promener et faire des rencontres dans un environnement calme, quand en contrepartie la ville a besoin de fluidité dans ses déplacements, d'accessibilité pour d'autres usagers, et peut nécessiter un axe dense pour relier un autre quartier. Les déplacements sont un outil des politiques, et peuvent parfois à eux seuls guider l'aménagement d'un espace public. On peut alors questionner la pertinence des débats qui ont lieu lors de concertations, qui dépendent largement des élus en ce qu'ils participent à l'orientation des thématiques.

Le caractère uniquement consultatif de ces réunions est bien souvent dénoncé par les habitants, qui ont le sentiment que leurs avis ne pèsent que très peu face aux volontés des pouvoirs publics, notamment lorsqu'ils sont sollicités alors que des décisions sont déjà figées. D'après Cécile Blatrix, concernant l'enquête publique¹⁹ :

« Cette procédure, qui survient très tard dans le processus de décision, est d'abord critiquée dans son principe, en particulier par les associations de défense de l'environnement, en terme de « simulacre de démocratie », sur le mode du « ça sert à rien », « c'est déjà décidé ». »

19. BLATRIX, Cécile, « La démocratie participative en représentation ». *Sociétés contemporaines*, 2009/2 (n° 74), p. 97-119. DOI : 10.3917/soco.074.0097.

Ainsi, le concept de démocratie participative apparu dans les années 70 ne semble pas fournir une solution pérenne à la crise des espaces publics avec les outils dont elle dispose aujourd'hui (consultation, concertation, enquête publique etc.). C'est une avancée dans l'inclusion des citoyens dans la construction de leur environnement dont l'efficacité demeure contestée.

2.2 LES OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES

Chaque place est modelée selon les usages que l'on souhaite lui attribuer grâce à des outils à la disposition des aménageurs. On est souvent frappé par un changement sur une place lorsque celle-ci se voit radicalement débarrassée de ses véhicules motorisés ou lorsqu'elle accueille une généreuse fontaine en son centre. Son aménagement peut aussi bien faire l'objet d'un chantier colossal que de plusieurs interventions ponctuelles au fil des années. La place étant par essence une architecture du vide, son aménagement repose sur peu d'éléments qui ont pourtant un impact considérable sur l'animation qui peut – ou non – s'y installer. Il y a déjà le sol et ses reliefs, ce qui existe avant même une quelconque intervention. Fait-on une surface plane ou inclinée ? Le matériau du sol est-il homogène, ou bien différencié selon les usages qu'on y projette ? Sur ce sol, on peut venir ajouter du mobilier urbain, terme assez vaste qui regroupe tout objet qui vient agrémenter les espaces publics. Installe-t-on le traditionnel trio – banc, arbre, lampadaire – ou préfère-t-on un vide ? Ces exemples sont propres à des apports extérieurs sur un lieu, et il ne faut pas oublier que l'existant peut tout aussi bien faire office d'aménagement, si ce n'est mieux. Un muret en pierre comme vestige d'une ancienne construction, un rebord de la fenêtre d'une galerie d'art ou encore les marches d'un théâtre, ce sont autant d'exemples qui illustrent qu'un endroit peut faire place sans pourtant y être destiné. On s'intéresse donc ici à quelques leviers de l'aménagement des places publiques, sans prétendre à l'exhaustivité, afin de questionner a posteriori l'impact potentiel sur l'animation générée par les usagers.

LE VIDE

« Il faut des places, il faut laisser de la place ! Il faut dégager l'espace et ne pas avoir peur du vide »

Labroille, 2011

La place peut être définie comme une interstice, entre des espaces bâtis, connectée au reste de la ville. En ce sens, elle est presque le négatif du construit et demande aux concepteurs de penser « l'entre », pratique délicate qui vise à permettre beaucoup avec peu de moyens. La composante principale de la place, peu appréciée de bon nombre d'architectes, est le vide. Ce qui est vide sur une place n'est pas à considérer comme indéfini, mais plutôt comme ce qui est libre d'appropriation. Lorsque la voiture est devenue l'usager à prioriser au détriment des piétons dans la conception des places publiques, ces dernières se sont progressivement remplies de voies de circulation assurant fluidité et vitesse aux usagers motorisés. L'espace libre pour les piétons était le « reste », autrement dit le complémentaire de la chaussée : un rond-point, un trottoir ou un passage-piéton. Aujourd'hui, afin de prendre en compte les nouveaux enjeux précédemment évoqués, le travail de réaménagement des places publiques débute presque systématiquement par un effacement de la place de l'automobile, c'est-à-dire un retour au vide²⁰. Lorsque le vide devient accessible il permet la pause, révélant le contraste entre l'immobilité des piétons et les flux continus générés par les divers modes de transport dont la combinaison renforce la précipitation qui régit nos quotidiens urbains. C'est ce moment d'arrêt, presque autant physique que psychologique, qui est le plus propice à la création d'espaces collectifs, pouvant être générés par la simple co-présence de plusieurs individus.

Nombreux sont les exemples de places contemporaines qui ont été réaménagées afin de faire la part belle aux piétons, et par extension qui ont effacé les délimitations entre les différents usages notamment par des continuités de sol.

20. « Ne pas avoir peur du vide. Entretien avec Anne Labroille ». *Vacarme*, 2011/4 (N° 57), p. 204-213. DOI : 10.3917/vaca.057.0204.

La place Graslin, emblème du centre-ville Nantais, illustre d'une part la coévolution des moyens de transport urbains avec la constitution des places publiques, et d'autre part la réinsertion du vide comme pratique courante du XXIème siècle. Construite conjointement à son théâtre sur le modèle de la place de l'Odéon à Paris par l'architecte Mathurin Crucy en 1788 à l'initiative du propriétaire du terrain Jean-Joseph-Louis Graslin, la place Graslin séduit rapidement la bourgeoisie et se constitue en repère de la ville.



La place Graslin et son théâtre éponyme en 1788, dessin aquarellé par Antoine Hénon (architecte nantais, 1748-1789)

Le tramway fait progressivement son arrivée dans la ville à partir de 1879. La ligne qui dessert la place Graslin ne sera construite qu'au début du XXème siècle, entre les années 1900 et 1920, avant d'être détruite par les bombardements alliés en 1943. A partir des années 50, l'arrivée de l'automobile cause le déclin progressif du tramway jusqu'à sa disparition en 1958, le transport collectif étant désormais assuré par des bus. A mesure que la voiture s'impose dans les villes, la place se dépouille de ses espaces piétons au profit de zones de circulation et de stationnement, jusqu'à ce qu'il n'en reste qu'un rond-point central.



*La place Graslin en 1910, charrettes automobiles et tramways
source inconnue*



*La place Graslin dans les années 50
photo collection privée*



*La place Graslin dans les années 2010, suite à son réaménagement en 70
© Vincent Laganier*



*La place Graslin pendant le confinement en 2020 suite à son réaménagement en 2012
© Franck Dubray, Ouest France*

La place Graslin demeure inchangée des années 70 jusqu'à 2012, lorsque l'opération de réaménagement commence. La mairie souhaite partiellement piétonniser la place pour notamment mettre en valeur le théâtre historique qu'elle accueille. Pour ce faire, le sol est légèrement creusé pour accentuer l'effet de perspective. Une seule voie de circulation délimitée par des potelets demeure, tandis que le vaste espace piéton est habillé d'une grande fontaine en son centre, de candélabres et de seize vasques végétales mobiles.

Enfin, on doit le dernier changement effectué à ce jour à la crise sanitaire survenue en 2020. Lors du déconfinement, la mairie a souhaité accompagner les restaurateurs en permettant l'extension de leurs terrasses. Ainsi la piétonnisation entière et temporaire de la place a été décrétée, puis reconduite selon le souhait des citoyens, jusqu'à l'organisation pérenne qu'on lui connaît actuellement en 2022 – une place intégralement piétonne, dépourvue de toute délimitation, ponctuée de passages de camions à des fins de livraisons ou des travaux.

Il aura finalement fallu plus de 200 ans pour que la place Graslin retourne à sa forme d'origine, une étendue piétonne encadrée par un théâtre et des commerces. On constate qu'il est plus facile aujourd'hui de trouver des images d'archive de la place Graslin datant du XX^{ème} siècle plutôt que du début du XXI^{ème} siècle, à l'ère du numérique. En revanche depuis 2012, date de la première (re)piétonnisation conséquente, des photos sont disponibles pour chaque état de société qui a eu lieu. On peut donc se demander si cette place publique, à l'ère du tout automobile, n'avait pas été délaissée. Il existe de fait une corrélation entre la quantité de représentations et l'intérêt du sujet représenté. Est-ce étonnant de ne plus photographier une place – ou plutôt un carrefour automobile ?

Lorsque la place s'est dévêtue de ses véhicules, elle a progressivement retrouvé de l'animation à travers ses nombreux usages. Si le vide peut sembler ennemi de la programmation, c'est qu'il n'incite à première vue à aucune activité, même s'il permet les petits actes du quotidien. Pour autant, c'est parce qu'il n'est pas défini de manière permanente qu'il peut être continuellement redéfini. Le mouvement Nuit Debout,

précédemment décrit, est un exemple d'appropriation permise par le vide. La Place de la République à Paris qui en a été le support est d'ailleurs connue pour sa variété d'événements, des expositions et concerts aux rassemblements citoyens et distributions caritatives. L'agence TVK en charge de son réaménagement achevé en 2013 souhaitait cette appropriation de l'espace, raison pour laquelle ils ont minimisé la présence d'obstacles sur la vaste étendue minérale²¹. Similairement, la place Graslin réaménagée en 2012 par l'architecte urbaniste Yves Steff se renouvelle au rythme de sa programmation éphémère. Son vide central qui a succédé au rond-point a permis, entre autres, d'installer en l'espace d'une année une piste de roller, un sapin géant, des œuvres signées Hélène Delprat ou encore une exposition des archives nantaises sur la jeunesse de la ville du XIX^e et XX^e siècles. Autant d'exemples qui montrent comment le vide peut se manifester comme support du plein.

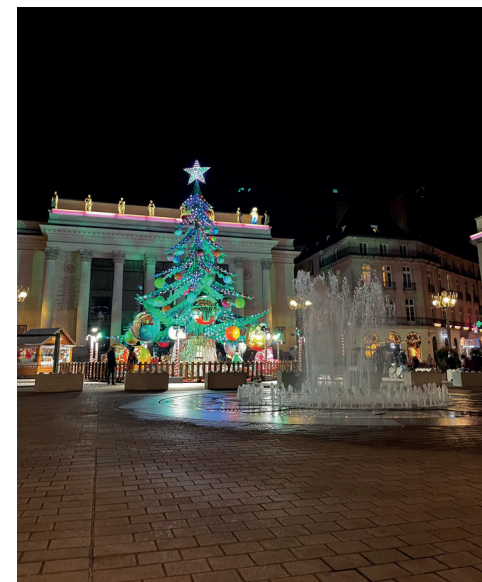


Oeuvres d'Hélène Delprat, Place Graslin, juillet 2022
© Agathe Véré

21. FROMONOT, Françoise. Surface de réparation, *Criticat* 14, 2014.



Exposition enfance et jeunesse nantaises, Place Graslin, septembre 2022
© Agathe Véré



Manège sapin de Noël, Place Graslin, décembre 2022
© Agathe Véré

LE MOBILIER URBAIN

« La vraie réussite, c'est de pouvoir constater que le mobilier urbain change d'usage : cela signifie simplement que la population s'en est emparé »

Labroille, 2011

Le vide se définit comme une absence de matière dans un espace, impliquant qu'il ne peut y avoir de vide que s'il y a conjointement du plein. Une place publique, c'est un vide dans la ville, qui est donc nécessairement encadré par des bâtis. Ce qui matérialise la place, c'est son mobilier urbain qui en est « la seule expression visible »²². Tout objet qui va venir être ajouté dans un espace public va lui donner une identité, structurer ses flux, inviter à des usages.

On choisit ici de s'intéresser particulièrement au banc, en ce qu'il est un symbole de l'espace public de nos sociétés occidentales. Il se définit comme un long siège étroit permettant l'assise de plusieurs personnes. S'il a souvent une représentation stéréotypée, il a pourtant subi des mutations au même rythme que les lieux qui l'accueillent.

« Pouvoir s'asseoir est l'expression d'une ville aimable »

Jean-Paul Alain

L'ancêtre du banc peut s'apparenter aux excroissances des façades qui servaient de banquettes, et son apparition est supposée conjointe à la création des villes à l'Antiquité. Ils s'installent au 19ème siècle dans les parcs et jardins avant d'être institutionnalisés selon le célèbre design de l'architecte Gabriel Davioud qui viennent se répartir le long des trottoirs parisiens à la demande du baron Haussmann.

Les usages sur les bancs sont multiples, à tel point qu'en faire un inventaire complet semble trop ambitieux. On peut s'y asseoir pour le plaisir afin de lire, écouter de la musique ou tout simplement observer son entourage. On peut s'y installer lorsqu'on a besoin d'une pause, pour

22. « Ne pas avoir peur du vide. Entretien avec Anne Labroille ». *Vacarme*, 2011/4 (N° 57), p. 204-213. DOI : 10.3917/vaca.057.0204.



Banc Daivoud, Paris

déjeuner ou boire un café. Enfin, on peut se résoudre à aller sur un banc quand on est contraint à attendre une personne ou simplement que le temps passe.

Dans l'ensemble de ces situations, l'usager fait le choix conscient de s'exposer à son environnement urbain²³ en décidant de ne pas rester debout. S'asseoir c'est affirmer sa présence, aussi discrète soit-elle, dans un espace donné. Chaque usager peut en faire lui-même l'expérience : le rapport à autrui et l'exposition ressentie changent dès l'instant où la position assise est adoptée. Dans une configuration d'assise qui se manifeste sur un dispositif qui permet la co-présence comme le banc, la rencontre est de fait favorisée. Cependant, les interactions sont toujours régulées par les mêmes principes démocratiques propres aux espaces publics. A la différence des marches d'un théâtre par exemple, l'intimité générée par le peu de place disponible sur un banc public incite à la reconnaissance ou à l'exercice de l'inattention polie. Chacun est conscient de la proximité, finalement peu souvent partagée dans un espace public par des inconnus, mais tente généralement de ne pas le faire remarquer.

Ces considérations sont à relier à la disposition et à la forme des bancs, qui peuvent favoriser ou restreindre les possibilités de rencontre. Cette faculté du mobilier urbain à faciliter les interactions entre usagers

23. JOLÉ, Michèle. Quand la ville invite à s'asseoir : Le banc public parisien et la tentation de la dépose. *Les Annales de la recherche urbaine*, N°94, 2003. L'accueil dans la ville. pp. 107-115.

montre à nouveau l'impact de la conception sur l'animation potentielle d'un espace public.

Le banc n'a pas seulement un rôle fonctionnel, puisqu'il peut également largement contribuer à l'embellissement d'un espace. Les designers se sont emparés de la question, faisant de son esthétique un enjeu à combiner avec ses contraintes techniques. En tant que mobilier urbain et symbole des espaces publics démocratiques, le banc public a évolué au rythme des lieux qu'il occupe. Il peut leur conférer une véritable identité, parfois même en devenir un attrait majeur. Certains bancs accompagnent voire se substituent à la statue centrale souvent érigée aux centres des places royales françaises. Ils peuvent même devenir des acteurs du lieu, à l'image des bancs de Central Park à New York qui peuvent être « adoptés » depuis 1986 pour la modique somme de 10 000\$ afin de l'entretenir, ou de ce banc disposé sur une place de la ville de Lucques en Italie qui célèbre la journée internationale contre l'homophobie.



Banc, Lucques, Italie
© Agathe Véré



Banc qui matérialise l'arrêt de bus, Place du village de Cargèse, Corse © Agathe Véré



Banc à l'image de l'activité de la ville - les carrières de marbre, Carrare, Italie © Agathe Véré

LE VÉGÉTAL

Si la présence du végétal dans nos villes semble aujourd'hui admise, elle a pourtant longtemps été relayée au second plan avant d'en comprendre les intérêts. Depuis le XIX^e siècle, trois grandes ères sont identifiées dans la littérature : l'urbanisme fonctionnaliste, l'urbanisme durable et l'urbanisme écologique²⁴. L'objectif n'est pas ici de faire l'historique de la gestion des espaces verts en milieu urbain, mais de fournir quelques éléments clés qui illustrent l'évolution conjointe – et évidente – de la ville et du végétal.

Les premiers espaces qui apparaissent au XIX^e siècle prennent la forme de parcs et jardins et viennent répondre à des problématiques majoritairement hygiénistes. La grande industrialisation va ensuite de pair avec une minéralisation des villes, pendant laquelle « *l'espace vert c'est tout le reste* » (Mehdi et al, 2012). Si l'espace vert est alors déjà considéré comme propice aux loisirs et à la détente, son implantation est faite en fonction de l'espace restant après construction du bâti et de la voirie. Les composantes sociale, esthétique et hygiéniste s'affirment au XX^e siècle, donnant lieu à deux théories majeures. La première, à l'image de la cité-jardin de l'urbaniste britannique Ebenezer Howard, propose une ville organisée autour d'espaces végétalisés connectés entre eux. La seconde considère ces espaces comme infrastructures urbaines, indifféremment des équipements déjà utilisés.

« Au milieu du 20^{ème} siècle, la pensée fonctionnaliste cloisonne les besoins de la société urbaine, et ainsi les espaces qui en dépendent, de manière assez réductrice : « travailler, habiter, circuler, se récréer ». Dans cet esprit, selon Le Corbusier, la nature - dans le trio soleil, espace, verdure - participe aux progrès techniques. »²⁵

24. MEHDI Lotfi, WEBER Christiane, DI PIETRO Francesca, WISSAL Selmi. Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. *VertigO: La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement*, 2012, Natures et Métropoles, 12

25. CORMIER, Laure. Quand les citoyens se mettent au vert !. Philippe Clergeau. *Urbanisme et biodiversité: vers un paysage vivant structurant le projet urbain*, Éditions Apogée, 2020.

La notion d'espace vert n'apparaît dans les textes réglementaires qu'en 1961 à l'époque de la construction des grands ensembles, et progressivement les termes d'écologie, durabilité, nature etc. entrent dans le vocabulaire de l'aménagement du territoire. Les municipalités se préoccupent de l'image de leur ville et les espaces verts deviennent notamment un atout économique par le biais du tourisme.

Comme indiqué précédemment, il faut attendre le tournant des années 2000 pour que la conception des espaces publics prenne en compte de nouveaux enjeux, bien que les préoccupations environnementales entament leur insertion dans les politiques publiques occidentales dès les années 70. La végétalisation des villes se présente comme un outil évident pour répondre à ces enjeux ; des exigences environnementales à l'amélioration du cadre de vie.

C'est à partir de ce moment que le végétal est considéré également pour une de ses – si ce n'est sa – qualités majeures : son rôle écologique. La demande d'espaces verts vient également des sociétés qui énoncent la volonté d'un retour à la nature²⁶, notamment parce qu'elle contribue à l'ambiance urbaine. Les citoyens choisissent leur lieu de vie en fonction de la proximité de la nature, et la nature entre progressivement dans la ville. Globalement, on observe une évolution de la place du végétal en milieu urbain en un siècle : d'une nature artificialisée à forte valeur esthétique, on tend vers une nature sauvage à forte valeur écologique (Mehdi et al, 2012), définissant alors l'ère actuelle d'urbanisme écologique.

« La conception des parcs urbains évolue alors avec la promotion de nouveaux modèles paysagers inscrits dans une écologie urbaine. La flore spontanée n'étant plus systématiquement éradiquée, elle s'épanouit, et sa présence est revendiquée par les scientifiques et associations naturalistes. »²⁷

26. LONG Nathalie, TONINI Brice, Les espaces verts urbains : étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 12 Numéro 2, 2012.

27. CORMIER, Laure. Quand les citoyens se mettent au vert !. Philippe Clergeau. *Urbanisme et biodiversité: vers un paysage vivant structurant le projet urbain*, Éditions Apogée, 2020.

Ainsi, le végétal est un outil pluridisciplinaire qui sert l'aménagement de nos espaces publics dont l'absence est bien souvent déplorée par les citoyens. Il peut devenir mobilier urbain, à même de structurer l'espace plus délicatement que des potelets ou barrières, de générer des assises à l'ombre du soleil et de rendre un espace minéral plus chaleureux. C'est le cas du parvis nord de la gare de Nantes, qui a récemment fait l'objet d'un réaménagement conjointement à l'extension de la gare réalisée par Rudy Ricciotti.

Ce parvis, porte d'entrée dans la ville, s'inscrit comme point de départ d'une promenade urbaine, au sens propre et au sens figuré. En effet, si n'importe quel parcours urbain débute à la sortie de la gare, il est ici volontairement mis en oeuvre comme une grande promenade verte qui vise, entre autres, à connecter ce hub de mobilités au centre-ville²⁸. Pour ce faire, le parvis est entièrement piétonnisé par une esplanade minérale au profit d'une végétalisation centrale, forme d'ensauvagement contrôlé, qui vient structurer la répartition des bancs. Le végétal répond ici à deux enjeux fondamentaux : l'inscription dans un projet d'aménagement plus large à l'échelle de la ville - la promenade verte - et la pacification d'un espace public en un lieu de vie agréable. En effet, si la ville de Nantes cherche à conserver son statut de ville verte, elle souhaite également changer la connotation d'espace « mal fréquenté » généralement associée aux parvis de gare. La volonté affichée est finalement de convertir ce lieu de transition en une réelle place publique, par l'usage du végétal.



*Le parvis de la gare de Nantes, du minéral au végétal, avril 2022
© Agathe Véré*

28. D'après le site de Nantes Métropole

« Contrairement à ce que nous pourrions croire à première vue, la place publique n'est en rien un espace nécessairement démocratique »

Zask, 2018

2.3 CONSÉQUENCES SUR L'ANIMATION

La place publique, dont l'aménagement est réalisé à l'aide d'outils est mise à l'épreuve par l'appropriation de ses usagers. En effet, l'existence d'un espace dont la dimension physique est associée à la représentation commune d'une place et qui permet le rassemblement des publics ne suffit pas à lui donner le titre de place démocratique. Ce sujet est largement abordé par Joëlle Zask qui déconstruit les présupposés relatifs à ces espaces publics, justifiant inversement les limites qu'ils peuvent imposer à nos comportements²⁹. Cette partie présente donc, non exhaustivement, ce que la place peut générer comme ambiance en contradiction avec son statut de lieu privilégié de l'exercice de la démocratie : elle peut permettre et restreindre, inviter et empêcher, laisser libre et surveiller, accueillir et exclure ...

29. ZASK, Joëlle. *Quand la place devient publique*. Lormont : Le Bord de l'eau, 2018.

LÉGITIMATION ET EXCLUSION

Une des premières contradictions de la place publique, publique signifiant littéralement « qui concerne le peuple dans son ensemble », est sa capacité à légitimer et complémentarément à exclure des usages et donc des usagers, alors que les nouvelles politiques d'aménagement mettent en avant l'organisation d'espaces publics partagés valorisant la mixité sociale.

« La fréquentation des espaces publics résulte en fait de mécanismes de filtrage social, de processus d'inclusion et d'exclusion, toujours en évolution et dont les pouvoirs publics sont l'un des acteurs. »

Fleury et Froment-Meurice, 2014

LÉGITIMATION

Les choix pris lors de l'aménagement d'un espace public constituent déjà le cadre des potentiels futurs usages. Assez naturellement, une statue et un skate park n'appelleront pas les mêmes catégories de population. Antoine Fleury et Muriel Froment-Meurice ont étudié l'idée selon laquelle l'embellissement des espaces publics va de pair avec la valorisation de certains usages et donc par extension, de certains usagers³⁰. Comme éléments participants à ce processus d'embellissement, ils citent le recours à des matériaux nobles ainsi que la végétalisation, le mobilier urbain et l'utilisation de l'art. Ce premier postulat reprend déjà les outils de l'aménagement précédemment présentés, qui endossent alors un rôle additionnel.

Comme constaté dans leur étude : « L'objectif de partage ne nécessite pas en théorie un embellissement ». Cette volonté d'embellissement rappelle une des questions de ce mémoire : pour qui fait-on les places publiques ? En l'occurrence, les préoccupations esthétiques concernent

30. FLEURY Antoine, FROMENT-MEURICE Muriel. *Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris. Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp.67-79, 2014, Espace en société.

majoritairement les riverains, les commerçants et éventuellement les touristes. On revient donc aux problématiques posées par la construction des espaces publics dans la proximité. En effet, l'aménagement de ces espaces est aujourd'hui géré à l'échelon local, avec l'intervention d'élus locaux auprès des riverains, bien souvent par l'intermédiaire de concertations lors de conseils de quartier (Fleury & Froment-Meurice, 2014). Ces processus permettent donc de valoriser des usagers particuliers – les riverains – autour de thématiques ne concernant directement qu'une partie des futurs usagers du lieu. Par exemple les riverains, tout comme les commerçants, ont intérêt à participer à l'embellissement de leur quartier afin de valoriser leur activité ou valeur foncière, au de-là de l'agrément des qualités esthétiques d'un espace.

« Il est nécessaire de s'interroger sur le rôle croissant de ces instances dites de proximité [...] et, sur ses conséquences pour ceux qui ne sont pas des électeurs (les jeunes, les sans-logis, les marginaux, les étrangers notamment) ou des résidents. »

Fleury et Froment-Meurice, 2014

EXCLUSION

L'auxiliaire de la légitimation est l'exclusion. Elle vise les usagers qui sont à l'origine d'incivilités ou de nuisances, ou tout acte n'ayant pas vocation à être réalisé dans un espace public, autrement dit non-légitime. Dans la continuité des problématiques de la proximité qui favorisent les riverains, la dénonciation de ces actes est souvent réalisée par ces derniers, soulignant à nouveau la légitimation d'intérêts particuliers au détriment de considérations partagées par un plus grand nombre. L'outil de l'aménagement étant le plus facilement détourné dans le but d'exclure, ou du moins de restreindre, est le mobilier urbain grâce à deux formes d'action majeures : la modification de l'objet pour n'en permettre qu'un usage réglementé (parfois par l'ajouts de dispositifs technologiques) et la suppression de l'objet (notamment quand le

catalogue du mobilier urbain est contraignant)³¹.

Pour reprendre l'exemple du banc, qui permet et célèbre, il peut tout autant empêcher et contraindre. Les Pics d'or est une cérémonie organisée par la Fondation l'Abbé Pierre qui récompense les pires dispositifs mis en place contre les sans-abris. Régulièrement, on y trouve des nouveaux types de bancs : certains ne sont destinés qu'à l'usage d'une personne, des « mono-bancs », d'autres sont structurés par de nombreux accoudoirs ou présentent une assise très étroite afin d'empêcher la position allongée. Ces nouvelles versions du banc, dont la fonction d'origine était l'assise partagée, ne permettent plus que l'attente solitaire. Elles sont destinées à l'exclusion d'une catégorie de la population et de l'usage qu'elle pourrait en faire, principalement le repos de personne sans domicile fixe dans ce cas précis.

Les bancs peuvent également être utilisés comme dispositif structurant de l'espace pour orienter les déplacements ou empêcher l'accès. Ce banc (voir p.66), photographié dans la ville de Lucques, remplit plusieurs critères illustrant l'impact de l'aménagement sur l'animation. Il a été installé à l'occasion de la piétonnisation de certaines rues pendant la période estivale, ce qui justifie le fait qu'il soit déplaçable. L'ajout de végétal en son centre permet d'en faire un élément de décors urbain contribuant à l'embellissement et à dissiper sa fonction première qui est ici d'empêcher l'accès aux véhicules motorisés. On constate de plus que le positionnement du bac végétal est central, créant deux assises individuelles de part et d'autre, ne favorisant pas la rencontre et excluant la position allongée. Dans ce cas, on peut considérer que l'image positive du banc comme lieu de rencontre, dont la convivialité est accentuée par l'ajout de végétal, est instrumentalisée pour restreindre « en douceur ».

31. FLEURY Antoine, FROMENT-MEURICE Muriel. Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris. *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp.67-79, 2014, Espace en société



Banc mobile, Lucques, Italie
© Agathe Véré

Les personnes principalement ciblées, souvent désignées comme «indésirables», sont les sans-abris à l'image des arrêtés anti-mendicité pris pour certains espaces publics à fortes densités commerciales à Paris. Ces formes d'exclusion semblent en contradiction avec les valeurs démocratiques revendiquées par les municipalités car elles se dirigent vers des populations pour qui les espaces publics sont un besoin physique, si ce n'est vital. Elles démontrent que «l'ordre public ne prescrit pas de solidarité particulière», générant des discriminations qui passent inaperçues³².

32. TONNELAT, Stéphane. Espace public, urbanité et démocratie. La vie des idées. 2016.

CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

« *La République est devenue un vaste espace ouvert, lumineux, librement accessible et approprié par tous. Vous êtes contre ?* »

Telle est la première question posée par Françoise Fromonot dans son analyse du réaménagement de la Place de la République à Paris réalisé par l'agence TVK et inauguré en 2013. Pour répondre aux contraintes du concours, l'agence a fait le choix de réduire les voies automobiles pour les répartir autour d'une vaste étendue minérale centrale dédiée aux piétons. A part la déploration de la faible quantité de mobilier urbain qui impose que « chacun se pose là où il veut, mais surtout là où il peut », la critique se concentre sur ce plateau central « qui ne parvient pas à faire exister un vide d'une telle envergure »³³. En effet, la Place de la République, référence en matière de places publiques, est l'occasion de requestionner l'usage du vide précédemment vu à travers l'exemple de la Place Graslin à Nantes. Assez similairement, la surface capable de République permet une flexibilité fonctionnelle et donc une diversité programmatique. Ce désir de souplesse dans la programmation intervient de plus en plus fréquemment dans les centres-villes denses où on essaye de conserver *de la place*. Perçu autrement par Fromonot, elle déplore :

« *Cette prétention à l'informalité engendre une formalisation de fait puisqu'elle interdit, on l'a vu, la présence d'éléments pérennes [...].* »

Ce qui nous intéresse particulièrement, ce sont les conséquences de cette absence d'attribution d'usages. Le vide permet, grâce à la suppression « des angles morts et des recoins » la surveillance par des caméras et donc par extension, le contrôle des usagers. Ce mode de surveillance des espaces publics se généralise depuis les années 2000 et interroge sur sa capacité à contraindre nos comportements. Il appartient aux politiques de « prévention situationnelle », visant à

33. FROMONOT, Françoise. Surface de réparation, Criticat 14, 2014.

la limitation de certains usages, ceux qui dérangeraient l'ordre public. Sa mise en place repose sur plusieurs principes, dont la visibilité, la lisibilité, la surveillance naturelle et la territorialité³⁴. En d'autres termes, les usagers doivent être conscients de la surveillance et se sentir rassurés d'être sur un espace clairement défini auquel ils ont le sentiment d'appartenir. On peut faire le parallèle entre ces principes et le modèle de société disciplinaire de Michel Foucault sur lequel se base Le panoptique de Jeremy Bentham. Cette architecture carcérale imaginée au XVIII^e siècle proposait une tour centrale avec un gardien, de sorte à ce que tous les prisonniers puissent être observés sans qu'ils le sachent. La comparaison n'est évidemment pas avec la destination du lieu mais avec l'idée que chacun adapte son comportement s'il se sent potentiellement observé.

« Se dessine alors à travers un tel dispositif, l'injonction d'avoir sans cesse à composer son observabilité de manière à rendre lisible ses intentions, à normaliser son comportement, à l'inscrire dans l'ordre du lieu. »

Banchet, 2015

La surveillance est donc favorisée par l'aménagement d'espaces publics vides, en ce qu'ils ne présentent pas de dispositifs permettant la dissimulation, le mystère, voire l'intimité. Alors que les pouvoirs publics font la promotion du triptyque accessibilité – convivialité – sécurité, Françoise Fromonot identifie une requalification en planéité – nudité – sécurité.

34. BANCHET Brice, Espaces publics sous surveillance : gestion des troubles et normalité, *Rhizome*, 2015/3 (N° 57). DOI : 10.3917/rhiz.057.0010.



Le dispositif de vidéosurveillance derrière la végétation, parvis nord de la gare de Nantes © Agathe Véré



3. LE CAS D'UN QUARTIER SANS PLACE

Un quartier sans place, ou dans ce cas particulier un quartier avec une demi-place sans nom, est un lieu idéal pour questionner la notion de *faire place*. Cette notion, précédemment étudiée, nécessite un processus de construction matériel préalable à la génération d'une ambiance. La presque-place sujet de cette étude semble ne jamais avoir été terminée, comme résultat d'un processus de construction non abouti se cantonnant à un espace public sans fonction définie, spectateur de l'évolution écrasante du tissu urbain environnant. La ville se développe, de nouveaux logements invitent de nouveaux habitants, les commerces tentent de répondre aux besoins grandissants. Pourtant, cet espace à vocation centrale reste statique face à ces évolutions, comme s'il était resté figé au jour de sa construction. Que se passe-t-il sur un non-lieu ? Ce cas particulier, dont la mise en lumière découle de l'initiative de ses habitants, illustre l'impact des contextes géographique, historique et politique sur l'émergence des espaces publics. Il invite à questionner les enjeux des places non à travers le constat de réalités sociales sur un lieu déterminé mais en regard de son absence, et pose ainsi la question principale de cette étude : *Pourquoi vouloir une place publique ?*



Vue aérienne de la place du Bout des Pavés

3.1 ORIGINE D'UN MOUVEMENT CITOYEN

CONTEXTES GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

La demi-place, nommée Place du Bout des Pavés par ses habitants, a un positionnement géographique particulier. Au nord de Nantes, elle se situe sur sa limite administrative avec la commune mitoyenne d'Orvault. Il résulte de ce positionnement un demi-cercle construit du côté Orvaltais et un vide du côté Nantais qui matérialisent cette délimitation au centre du quartier.

L'histoire et le contexte géographique, également politique puisqu'impliquant deux municipalités, nous fournissent une première lecture de ce lieu. Un des marqueurs de ce dernier est la circulation dense qui s'y développe chaque jour, conséquence directe de la convergence de plusieurs axes routiers. Le plus important d'entre eux est la Route de Rennes, nom de la route nationale 137 le long de la limite intercommunale. Historiquement, il s'agissait de l'unique axe routier qui permettait de relier Nantes et Rennes au Moyen-âge. Ce positionnement stratégique lui valait d'être considéré comme une porte ouverte sur la Bretagne. La Route de Rennes étant une zone de trafic intense des marchandises, sa forte activité pousse les populations rurales à peupler ses abords à partir du début du XIX^e siècle, point de départ d'une densification qui perdure encore aujourd'hui.

L'arrivée du tramway en 1910, dont le terminus est situé Pont du Cens, génère encore de nouveaux flux : les travailleurs faisant des mobilités pendulaires pour travailler en ville la semaine, et les citoyens en recherche de ruralité le week-end. Des commerces viennent progressivement s'installer dans le quartier du Bout des Pavés, notamment des épiceries,

des garages et des cafés.

Le quartier se construit progressivement et se voit encore agrandi dans les années 50 lorsque des grands ensembles sont édifiés comme dans bon nombre de territoires périurbains, conséquence directe de la seconde guerre mondiale. Cette formation du tissu urbain débouche sur une forte pression immobilière dans les années 2000, avec comme réponse le projet de la ZAC du Bout des Pavés qui voit le jour entre 2004 et 2006 avec 237 logements construits.³⁵



Carte de contextualisation
Communes, quartiers et route de Rennes

35. Source Orvault.fr

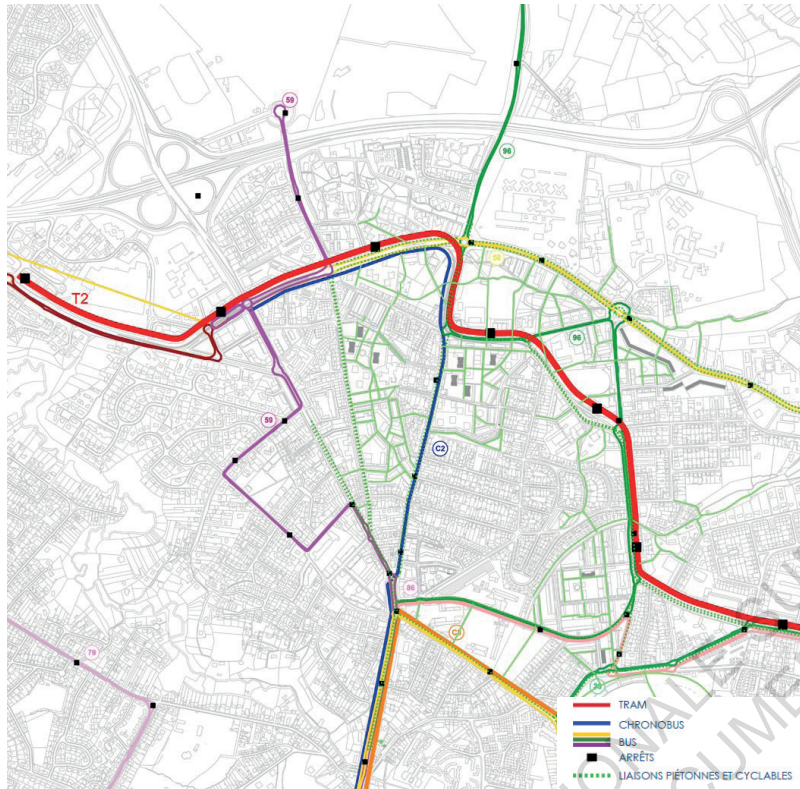
Ces quelques repères illustrent le cas relativement courant d'un quartier qui s'est construit le long d'un axe routier en zone périurbaine, faisant face à une densification importante dans la deuxième moitié du XX^e siècle, souvent comme résultat de la pression immobilière des centres-villes.

Une des caractéristiques de la ville, en particulier de ses espaces publics, est sa faculté à s'adapter et à évoluer au rythme de la société. Le cas de la Place Graslin est une illustration de la coévolution au XX^e siècle d'une place publique et des besoins de la société, alors fortement dépendante des moyens de transport. Si la Route de Rennes a été l'élément fondateur du quartier du Bout des Pavés, elle a maintenu son statut en occupant toujours aujourd'hui un rôle fondamental, loin de s'être effacée au profit d'une vie de quartier.

En plus du passage de cette route nationale, le tissu urbain s'est construit en faisant converger les axes routiers vers ce lieu indéfini, aujourd'hui mi-place, mi-carrefour. La carte des réseaux de transport (voir p.76) illustre cette multiplicité d'axes et de moyens de transports, cumulant les circulations de bus aux véhicules motorisés individuels. Cette place se constitue presque comme le sas d'accès à l'historique porte d'entrée de Nantes – la porte de Rennes. Assez nettement, le passage par la Place du Bout des Pavés est presque inévitable. En contrepartie, le tramway construit en 1910 a été remplacé en 1958 par le bus, complexifiant l'accès au centre-ville. Les commerces de proximité ont progressivement fermé, face à l'installation de grandes surfaces et l'augmentation de la demande de logements résultant d'un foncier grandissant.

Cette demi-place avait en réalité vocation à être une « réelle place », du moins dans sa dimension physique en tant que support nécessaire aux potentielles dynamiques sociales. Elle devait être symboliquement constituée de deux demi-cercles, la commune d'Orvault étant chargée de la construction de l'un, et la commune de Nantes de l'autre.

Si Orvault a réalisé sa part lors de la constitution de la ZAC du Bout des Pavés il y a 15 ans, Nantes n'a finalement pas réalisé la sienne, générant l'espace public indéfini que les habitants appellent place, dans l'espoir qu'elle le devienne un jour.



Carte des réseaux de transport et modes doux du secteur
Nantes Nord
© équipe Germe&JAM

POLITIQUES ET AMÉNAGEMENTS

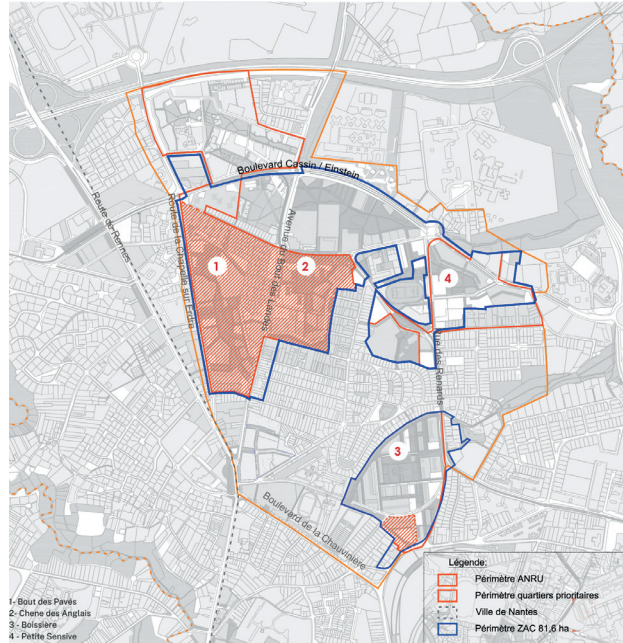
Si la dimension intercommunale de la Place du Bout des Pavés se manifeste très clairement dans sa construction urbaine, elle réside autrement dans les logiques institutionnelles. Deux communes impliquent des groupes d'acteurs affiliés à des municipalités distinctes, bien que toutes les deux membres de Nantes Métropole. Les interlocuteurs privilégiés pour les habitants, supposés assurer leur accès à l'information et leur implication dans la vie de quartier, sont les trois élus de quartier Orvaltais en charge du Bout des Pavés ainsi que l'adjoint de quartier Nantes Nord Pascal Bolo, également vice-président de Nantes Métropole, adjoint à la maire de Nantes Johanna Rolland et président de la Semitan, le réseau de transport en commun nantais.

Les aménagements envisagés pour un quartier de la taille de celui du Bout des Pavés, considéré comme un micro-quartier, dépendent bien souvent de projets à plus grande échelle, visant à dynamiser un secteur plus large pour réactiver des petits territoires. Dans le cas de l'ensemble de quartiers Nantes Nord, Nantes Métropole s'est associée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) afin d'identifier les problématiques, enjeux et objectifs à mettre en place. Retenu dès 2016 comme un quartier d'intérêt national à transformer, les élus de Nantes Métropole ont voté le 8 octobre 2021 la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) pour le projet global du quartier Nantes Nord qui sera mis en œuvre sur 15 ans par Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)³⁶.

« Dans le cadre du projet global Nantes Nord, les micro-quartiers ciblés sont Bout des Pavés, Chêne des Anglais, Petite Sensive et Boissière qui font l'objet d'un renouvellement urbain afin d'améliorer le parc de logements, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les micro-quartiers, stimuler le développement économique et faire des espaces verts du quartier des lieux de vie et d'échange. »

Extrait du dossier de création de ZAC

36. Dossier de création de ZAC, Projet global Nantes Nord, 2021



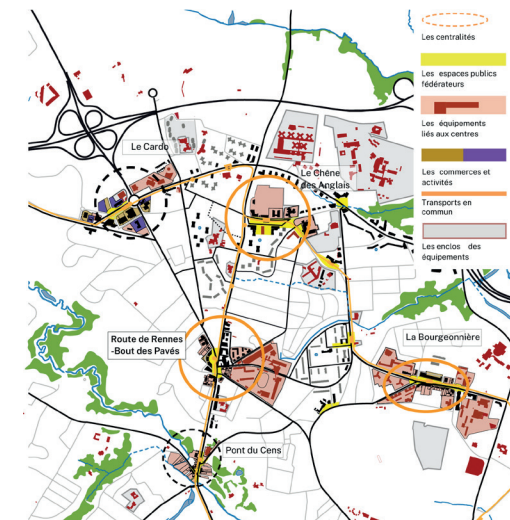
Carte des périmètres du projet de la ZAC
© équipe Germe&JAM

Si la place du Bout des Pavés fait bien partie du périmètre global des quartiers prioritaires, elle ne figure cependant pas dans celui de la ZAC Nantes Nord comme établi sur la carte ci-dessus. L'étendue des aménagements envisagés pour la ZAC n'a pas vocation à être étudiée dans son entièreté, puisque beaucoup d'entre eux n'ont pas de lien direct avec notre sujet bien que géographiquement proches. Il est cependant intéressant de souligner que cette demi-place demeure un lieu clé du territoire, figurant sur la totalité des cartes qui illustrent les éléments structurants du territoire ou l'activation d'un réseau (végétal, viaire ...).

Elle conserve son rôle de sas, autant pour accéder à la ville de Nantes qu'à la ZAC Nantes Nord. Un des grands objectifs affichés pour le projet de réaménagement est « le renforcement des centralités de

quartier ». Pour le micro quartier Chêne des Anglais, cet objectif est associé à une volonté de rééquilibrer l'offre commerciale et de créer « un espace public, compréhensible, visible, attractif et praticable par tous les habitants des quartiers ». Pour d'autres, l'attention est portée sur les équipements sportifs et les aires de jeux. Dans le plan guide pour le projet global de Nantes Nord réalisé en 2018, on constate sur la carte intitulée « organiser autour des centralités » ci-dessous que les centralités identifiées semblent graviter autour d'une centralité principale : Route de Rennes – Bout des Pavés, qui irrigue le territoire de Nantes Nord. La Place du Bout des Pavés, ne faisant pas partie du projet de ZAC, est pourtant mentionnée dans le dernier paragraphe de la partie sur les centralités en ces termes :

« La restructuration/consolidation de la centralité Bout des Pavés, située en dehors du périmètre opérationnel, à l'intersection de la Route de Rennes et la Route de la Chapelle-sur-Erdre, est également projetée et viendra compléter le réseau de centralités renforcées dans le cadre du projet. »



Carte « organiser le quartier autour de centralités »
© équipe Germe&JAM

La place a donc bien été identifiée comme une centralité à renforcer des années avant la création de la ZAC. Ce rapport de présentation de la ZAC Nantes Nord souligne en première partie, avant-même d'annoncer la stratégie et les actions prévues, « un projet global et co-construit ». La pertinence du projet qui va être présenté est au préalable justifiée par l'implication des habitants dans son élaboration. Le travail conséquent sur les espaces publics est notamment permis par cette participation des habitants, décrite comme « la pierre angulaire du projet ».

« Ce projet a été longuement concerté avec les habitants afin d'aboutir à un projet qui répond aux attentes des habitants à l'échelle locale autant que métropolitaine depuis la conception et sa localisation jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre, grâce à des dispositifs participatifs soigneusement élaborés. »

Extrait du dossier de création de la ZAC Nantes Nord

Le dialogue citoyen, dont la diversité des publics est soulignée, s'est réalisé sous divers formats étalés sur 3 ans dont des balades, expositions, porte-à-porte, ateliers, réunions publiques, plantations, animations sur l'espace public et petits-déjeuners d'information. Cette logique d'inclusion des habitants dans la création de leur environnement proche s'inscrit dans le tournant participatif nantais, Nantes étant de fait une ville comptant un grand nombre de démarches participatives.

Bien que non-inscrite dans le projet de ZAC, la place du Bout des Pavés n'en est pas moins sujette à des projets d'aménagement dont des ensembles de nouveaux logements qui ont engendré l'arrivée de près de 1400 habitants en 2022. Sur la place même, le supermarché Lidl qui était à quelques mètres a ouvert ses 992 m² la même année, au rez-de-chaussée d'un bâtiment neuf composé d'un parking de 90 places au premier et de 90 logements répartis dans les étages. Pour le reste, la place est encadrée par les locaux de banques et accueille quelques petits commerces, dont une boulangerie et une pharmacie.



La demi-place du Bout des Pavés et ses commerces
© Agathe Véré



De l'autre côté de la route, face à la place, le nouveau Lidl
© Agathe Véré

3.2 LE MOUVEMENT HABITANT

La situation de la Place du Bout des Pavés, pourtant implantée à quelques kilomètres de mon lieu de résidence seulement, n'a pas été découverte à la suite de recherches personnelles sur la thématique que je commençais alors à étudier : les places publiques. Par l'intermédiaire d'un courrier du Collectif De la Place au Bout des Pavés parvenu aux professeurs du laboratoire de recherche de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes (CRENAU), il a été porté à ma connaissance que ce collectif, regroupant habitants et associations, faisait un appel à étudiants de différents domaines (urbanisme, sociologie, droit ...) pour s'intéresser aux enjeux pluriels de la place souhaitée. Situation intéressante où la demande d'étude d'une situation urbaine émane directement de ses habitants et non d'institutions ou collectivités, il est fait la mention suivante : « *Le collectif est intéressé par une analyse des enjeux concernant le dialogue qui peut être entrepris avec les pouvoirs publics* ». L'enjeu a donc deux dimensions principales : l'aménagement d'un espace public et sa dimension consultative. Ce collectif et sa demande concrète sont l'occasion d'observer une nouvelle façon de construire l'espace public de manière « montante » : les usagers en sont à l'initiative et non les décideurs usuels.

LE COLLECTIF ET SA DEMANDE

A la suite de cet appel à étudiants, je prends contact avec le responsable du collectif mentionné, Monsieur Jacques Lamy, un retraité habitant le quartier. Le premier entretien le 9 décembre 2021 est téléphonique, entretien au cours duquel il prend le temps de m'expliquer les divers éléments contextuels nécessaires à la compréhension de la constitution de leur collectif.

L'appellation « Bout des Pavés » est déjà symptomatique d'une caractéristique majeure du lieu, son positionnement géographique en tant qu'ancienne porte d'entrée de la ville de Nantes - *au bout*. La Route de Rennes, en plus de marquer une limite communale, constitue une ligne de partage sur 150 mètres entre des typologies de logement représentatives de deux époques : un quartier résidentiel avec des larges rues desservant des pavillons, et des HLM caractérisant la banlieue Nord et ayant vocation à être démolis. Ce statut de porte d'entrée est considéré révolu par Monsieur Lamy, à la différence de son rôle de nœud de transports toujours ancré à cette intersection de la route nationale 137. Cette omniprésence de la circulation, au-delà des évidentes gênes qu'elle occasionne, génère de la pollution responsable de l'augmentation de l'asthme chez les enfants du quartier d'après les médecins.

A ce constat des problématiques existantes s'ajoute l'anticipation des problématiques futures liées aux aménagements prévus sur la place et dans les quartiers mitoyens, aménagements dont les habitants ont été alertés dans leur boîte aux lettres une semaine avant le commencement des travaux. Ces aménagements sont désormais possibles grâce à l'ouverture à de nouvelles opportunités foncières. L'évolution contrôlée du quartier résultait notamment du monopole sur le foncier détenu par quelques familles qui géraient des garages. Aujourd'hui, ces marqueurs du quartier sont transformés en logements, symptomatique d'une transition d'époque.

« *Soyons partie prenante du réaménagement* » affirme Monsieur Lamy, après avoir rhétoriquement demandé « *pourquoi être condamnés à avoir une place qui n'en est pas une ?* ». Cette interrogation recentre le discours autour d'une demande principale : celle d'une place, formalisation d'une reconversion d'un « carrefour dédié à l'automobile pour un lieu partagé et apaisé pour les quelques dix mille riverains, usagers et nouveaux habitants »³⁷.

Au cœur de cette reconversion : la nécessité de dialoguer avec les instances politiques à même d'initier un projet urbain. Cette volonté d'échanger avec les institutions s'inscrit dans une temporalité participative nantaise, où la municipalité fait la promotion de son contact avec les citoyens pour les inclure dans la conception des projets d'aménagement. La différence dans cette étude de cas d'un quartier sans place est l'absence de prévision de sa construction et donc l'absence de projet. En général, la participation citoyenne est initiée et encadrée par les institutions en charge de la prise de décision par l'intermédiaire d'élus locaux ; le sujet est connu et les thèmes de la consultation sont bien souvent établis au préalable. Sur la place du Bout des pavés, la demande émane des habitants ; la consultation n'est pas prévue.

Cet écart entre le discours tenu par la municipalité et la réalité du traitement de la demande, qui s'est soldé par l'absence de réponse de Nantes à la sollicitation du collectif puis par le report de la réunion convenue à l'année suivante, questionne le cadre nécessaire à la réalisation de la participation citoyenne et par extension son rôle démocratique. Jacques Lamy dénonce de plus une logique quantitative des pouvoirs publics, qui se traduit ici par la construction de logements en banlieue nantaise comme réponse à un besoin immédiat, sans considération pour les habitants déjà présents. Face à ces nombreux constats, les habitants se sont donc regroupés avec des associations pour former le collectif Bout des Pavés.

37. Extrait de l'appel à étudiants

Ci-dessous la liste des signataires des courriers aux collectivités : Association des commerçants du Bout des Pavés, Association Orvault Bourg dans le Bon Cens (OBBC), Confédération syndicale des familles (CSF), Conseil Local FCPE Lycée Monge-Chauvinière, APEL Notre Dame de Lourdes, Collectif citoyens écologistes et solidaires Nantes-Nord, Collectif Rue Chanoine Poupard, Association ADEQUAT-Chauvinière, Parents d'élèves école primaire Chauvinière, Association Place aux vélos, Association 60 Millions de Piétons, Association Rue de l'avenir Grand-ouest, ANDE Association Nantaise Déplacement et Environnement. En lien avec l'expertise d'APF France handicap.

JOURNAL DE TERRAIN

A la suite de cet appel qui a confirmé mon intérêt pour ce site aux enjeux multiples, permettant de questionner la place en tant qu'espace social et produit d'un processus de concertation, j'organise ma première visite. Je demande à Jacques Lamy la possibilité de faire un parcours commenté avec lui pour découvrir cet espace public à travers l'approche sensible d'un habitant. A la suite de ce parcours, je prévois des entretiens avec des habitants et membres d'associations ayant accepté de me rencontrer. Ci-dessous un extrait de mon journal de terrain tenu durant cette journée du 22 février 2022.

8h45 : Arrivée en avance. Je remarque que les commerces sont fermés. Beaucoup de voitures qui passent en continu, pas de feu et très peu de passages piétons : je ne sais pas où traverser et je me sens coincée d'un côté de la « place ». Des grands panneaux publicitaires accentuent la sensation de route, ou plutôt de carrefour routier. Deux panneaux « Nantes » et « Orvault » se font face sur le boulevard de la Chauvinière à l'entrée du rond-point – on entre quand on sort – symbolisme de la dimension intercommunale. La voie de bus se dédouble en une voie de voiture et une piste cyclable, ce qui pousse les cyclistes à passer sur le trottoir au niveau de l'arrêt de bus – conflit entre usagers. Le nombre important de banques semble structurer la place.



Le parcours pour accéder à la place
© Agathe Véré

9h00 : Je rejoins Jacques Lamy à la boulangerie, il est très chaleureux et me propose de prendre un café avant de faire le tour de la place. Je lui indique que j'ai rendez-vous au même endroit dans 1h. Il me confirme qu'il y a en effet 5 banques, dont la « montée » est un marqueur de la migration de la place. Leur revendication porte sur un lieu de vie pour Orvault à la place d'une route, or Nantes souhaite laisser la circulation. Il souligne ironiquement la position de l'adjoint de quartier nantais Pascal Bolo qui est le président de la Semitan. Concernant les dialogues avec la ville, il souligne la différence entre la concertation initiée par cette dernière qui porte sur des objets précis et celle portée par les citoyens pour laquelle elle n'a pas de responsabilité. Il déplore l'acte de construire sans projet urbain : « quelle vie ? ». De plus, Nantes Métropole rejette la vie de quartier à Orvault : « quelle vie à la limite communale ? ». Je réalise que les enjeux sont bien plus larges qu'une demande d'espace physique. L'avis de Pascal Bolo serait-il intéressant pour confronter les points de vue ?

9h25 : Début du parcours. Il pleut légèrement donc il n'est pas évident d'écrire en même temps. Mon stylo arrête de fonctionner à cause de l'humidité. Jacques Lamy m'indique que ce carrefour, et l'arrière de la « banane » (terme qu'il emploie pour désigner le demi-cercle construit), est au cœur d'une vraie problématique de prostitution et de drogues. Il s'arrête devant une OAP route de Rennes qui va être démolie puis me montre tous les endroits où des immeubles sont construits par le promoteur immobilier Bâti Nantes. Il se questionne sur un toit-terrasse : un vieil arbre a été coupé mais d'autres ont été plantés sur cette terrasse à la place. Quel sens pour cet aménagement, quelle évolution avec les saisons et quel entretien ?

9h40 : Nous arrivons au niveau de la poste qu'il veut me montrer car trop petite. Pour y accéder nous devons nous faufiler entre des barrières et un trottoir ce qui semble assez commun à Jacques. Arrêtés devant l'entrée, un homme sort pour se présenter comme le directeur du lieu. Le dialogue paraît naturel entre les deux hommes, qui se mettent rapidement d'accord sur la nécessité d'une place. Le mouvement habitant a-t-il gagné un nouveau membre en l'espace de 5 minutes?



La poste à l'entrée du carrefour
© Agathe Véré

9h50 : reprise du parcours, on se presse un peu car j'ai rendez-vous à 10h avec un habitant. Constat à nouveau du problème de circulation, avec la difficulté de combiner la marche et la voiture. Arrivés devant la boulangerie, il me montre en face l'ancien emplacement du laboratoire et m'indique que la propriétaire s'est fait écraser par un bus alors qu'elle était en vélo en 2013, ce qui a été un point de départ, une sorte d'éveil à la mobilisation. Il me demande si j'ai quelques lectures à lui conseiller car il est intéressé par l'idée de mieux connaître la thématique des places publiques. Il part avec sa baquette de pain sous le bras qu'il avait achetée plus tôt. Je suis contente de me dire que je peux aussi lui apporter quelque chose, même si ce ne sont que des articles. Patrice Menuet arrive et je recommence le processus : un café pris à la boulangerie, seul commerce disposant d'une terrasse sur cette «banane».

S'en sont suivies des discussions avec des habitants, une membre de Place aux vélos et un membre de l'association OBBC, qui sont tous venus s'asseoir spontanément autour de cette table de la terrasse de la boulangerie abritée de la pluie. Le sujet principal, abordé comme une évidence en premier : la voiture. Concernant le conflit avec les cyclistes, des aménagements temporaires ont été mis en place à la demande de Place aux vélos : une flèche, qui impose aux cyclistes de monter sur le trottoir, constituant un véritable danger. Je demande si la place a un autre visage que celui qu'elle affiche actuellement, par exemple en été. Les deux habitants présents me répondent spontanément que oui, qu'il y a des lycéens, des skateurs et des gens sur les bancs. Je me fais la remarque que la présence des bancs semble pourtant anecdotique sur ce demi-cercle. Entre autres sujets abordés, l'un retient particulièrement mon attention : le paradoxe d'implanter 1000 logements sans questionner les services, la sécurité, la mobilité, la pollution et la végétation. Autant de domaines qui illustrent la complexité de la création d'un espace public démocratique.



Signalisation de la déviation de piste cyclable
© Agathe Véré

MARCHE HABITANTE

Parmi les actions menées par le collectif, j'ai été conviée à participer à une marche habitante. Concept qui m'est assez étranger, je me suis interrogée sur l'apport d'une déambulation collective et plus largement sur le rôle de la marche dans l'étude d'un milieu urbain, sujet amplement étudié par les chercheurs. En reprenant les définitions générales des espaces publics on peut souligner que : d'une part, l'accessibilité est systématiquement énoncée comme un critère fondamental du caractère public, d'autre part, la mobilité coopérative est une norme comportementale induite par nos modes de vie démocratiques. La marche se définit donc naturellement comme un outil privilégié pour éprouver la dimension publique d'un lieu, en ce qu'elle est un mode d'urbanité nécessitant la gestion collective des risques liés aux rencontres avec les autres usagers³⁸.

La marche considérée comme « manière d'exister par le corps dans la ville »³⁹ est également un outil d'analyse sensible. Elle permet de faire état des ambiances, non pré-existantes mais générées par le mouvement du corps (Bonnet, 2012). En effet, il existe une large variété de typologies de marche, selon le but de l'action, le rythme, le milieu ou le mode d'attention perceptive (Thomas, 2004). Caricaturalement, nous ne mouvons pas notre corps similairement lorsqu'on réalise notre trajet quotidien que lorsqu'on flâne sur une place publique qu'on est venu expressément visiter.

Dans le cadre d'une marche habitante, l'objectif est justement d'éprouver le lieu le plus exhaustivement possible par la génération d'une ambiance collective. Cette déambulation demande à chacun de s'adapter simultanément à l'espace physique, mettant à l'épreuve son accessibilité, et aux mouvements spontanés des autres dans des

38. THOMAS, Rachel. Quand le pas fait corps et sens avec l'espace : aspects sensibles et expressifs de la marche en ville. *Cybergeò : Revue européenne de géographie*, 2004.

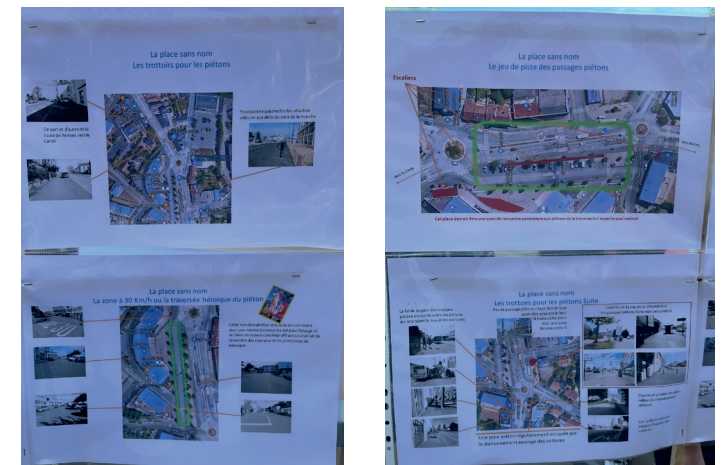
39. BONNET, Aurore. Ambiance et mouvement des corps - Rythmes de marche dans l'espace public. *Ambiances in action / Ambiances en acte(s) - International Congress on Ambiances, Montreal*. 2012.

espaces publics inconnus ou au contraire trop familiers. Dit en d'autres termes par Jean-Paul Thibaud⁴⁰ :

« C'est que marcher ne consiste pas tant à se déplacer dans la ville qu'à s'embarquer avec elle : avec le sol sous les pieds, avec autrui à proximité, avec l'ambiance comme stimulant. »

MARDI 10 MAI 2022 - 18H00

J'arrive quelques minutes avant 18h00 au point de rendez-vous, la boulangerie Jamet qui m'est désormais familière, devant laquelle plusieurs dizaines de personnes sont déjà rassemblées. Jacques Lamy me reconnaît immédiatement et me donne un document écrit qui présente le parcours que nous allons réaliser aujourd'hui. En attendant les derniers arrivants, je découvre des affiches qui ont été accrochées pour expliquer la mobilisation. Elles ont toutes pour titre « La place sans nom », rappelant l'enjeu essentiel du lieu sur lequel nous sommes.



40. THIBAUD, Jean-Paul. Je - tu - il, la marche aux trois personnes. *Urbanisme*, 2008, 359, pp.63-65.

FAIRE PLACE EN MILIEU URBAIN

Un homme vient me demander si je suis bien la journaliste de Ouest France qu'ils attendent, pendant que Jacques Lamy écoute une dame en fauteuil roulant lui expliquant les problématiques qu'elle rencontre : elle ne pourra pas faire la marche avec nous en raison du manque d'aménagements pour le passage de son fauteuil, illustrant déjà la thématique de l'accessibilité.

« Je vous propose de vous approcher à cause du bruit de la circulation ! »

L'introduction commence, avec un soin pour souligner la présence et l'absence respectives des élus Orvaltais et Nantais. On annonce qu'un élu Nantais est en chemin, plusieurs personnes demandent alors de qui il s'agit, en ironisant sur le fait qu'il ne s'agira probablement pas de Pascal Bolo, l'adjoint de quartier. Quelques élus prennent la parole pour se présenter, notamment Anne-Sophie Judalet, conseillère municipale déléguée à l'égalité femme/homme, au handicap et à la lutte contre les discriminations à Orvault, Tristan Riom qui est adjoint à la mairie de Nantes et conseiller en charge de l'énergie et du climat ainsi que François Prochasson, vice-président de Nantes Métropole en charge du droit au logement social. Le départ s'organise, avec un groupe en vélo et trois groupes piétons, chacun avec un superviseur de la visite.

« Il y a maintenant 1 an et demi, et nous l'attendons toujours, elle nous est promise pour avant l'été, on espère qu'elle aura lieu. Une dizaine d'associations se sont mobilisées pour obtenir cette réunion publique ! »

Le parcours avait été minutieusement préparé, chaque arrêt étant choisi pour illustrer une problématique de quartier identifiée par le collectif. La retranscription intégrale de la marche est fournie en annexe et nous ferons ici l'inventaire succinct des thématiques soulevées, pas seulement par les superviseurs mais également par les habitants, représentants politiques et membres d'associations présents. Nous classerons les problématiques dans six catégories distinctes identifiées.



Catégorie 1 - les **mobilités** : l'empiétement des espaces de circulation et de stationnement sur le domaine piéton, l'absence de stations pour vélos en libre-service et la mauvaise gestion, parfois l'absence, de transports en commun

Catégorie 2 - la **santé** : problématiques partiellement générées par les mobilités, les médecins retraités constatent une augmentation de l'asthme en lien avec la pollution importante

Catégorie 3 - l'**environnement** : existence de 3 zones de pic de chaleur situées dans des larges espaces goudronnés, l'abattage d'arbres existants, le choix de démolir des bâtiments ensuite reconstruits

Catégorie 4 - la **politique** : manque de représentativité dans une dimension intercommunale, difficulté d'obtenir une réunion publique et positionnement de l'adjoint de quartier Pascal Bolo qui est également président de la Semitan

Catégorie 5 - l'**embellissement** : critique de l'esthétique des bâtiments construits par les promoteurs

Catégorie 6 - l'**animation** : absence de «lieux de vie» (restauration, culture, patrimoine et espaces de jeux pour enfants) et gentrification du quartier

On retrouve donc, par l'intermédiaire de la marche habitante, les thématiques, et par extension les acteurs, identifiés comme constitutifs d'un espace public. La pertinence des observations établies par les marcheurs nous invite à penser que la demande formulée est bien légitime. Mais une place publique est-elle une réponse à des problématiques de quartier ?



Dessins d'enfants sur le trottoir en l'absence d'espaces de jeux © Agathe Véré



Maison de propriétaires qui ont refusé de vendre © Agathe Véré

« C'est ça le problème, c'est fait donc vous êtes mis devant le fait accompli. »

« Ce quartier s'étend donc sur une place sans nom mais que tout le monde appelle la place du bout des pavés. C'est plus simple, tout le monde s'y retrouve ! »

« Il y avait dans le projet initial une zone de jeu pour les enfants qui était prévue au départ, et depuis elle a disparu. C'est l'inconvénient de confier des opérations aux privés »

« Il y a une espèce de privatisation rampante de la rue par le Lidl. »

« Ils y viennent comme nous tous pour les services, pour les banques, pour les commerces, mais on y vient assez peu pour flâner, pour déambuler, pour s'asseoir sur un banc parce qu'il n'y en a pas beaucoup »

« Cette qualité de vie c'est celle qui nous intéresse, et la raison pour laquelle on est là. »

« C'est pour les élus de chacune des villes deux limites, deux bords [...] allez au de-là du bord bah ya plus rien quoi c'est fini, on est dans l'inconnu »

Citations de participants à la marche habitante

3.3 FAIRE PLACE DANS L'INTERCOMMUNALITÉ

Le positionnement géographique de la place du Bout des Pavés nous invite à considérer un nouveau facteur pour l'aménagement des espaces publics dans la proximité : l'intercommunalité. Si la participation citoyenne présente des limites dans le cadre général, l'implication de deux municipalités, bien que membres de Nantes Métropole, engendre des contraintes additionnelles. La place publique est dans ce cas sollicitée par les habitants, comme formalisation d'une réponse à des problématiques à l'échelle du quartier. On questionne donc la convocation de ce symbole des espaces publics, dont l'impact sur l'animation projetée est admis par les riverains, sans considération pour sa dimension physique.

ENTRE INTÉRÊT GÉNÉRAL ET INTÉRÊTS PARTICULIERS

Si nous revenons à la définition de l'intérêt général, elle est établie comparativement à la valeur des intérêts privés. L'enjeu des processus de concertation est donc d'assurer la prévalence de la considération pour le plus grand nombre. Le dialogue avec les instances politiques est un sujet majeur du cas d'étude des Bouts des Pavés, parce qu'il est demandé par les habitants à deux municipalités distinctes et parce qu'il concerne un projet non reconnu d'aménagement d'un espace public. Les réponses aux sollicitations des habitants se font rares, les délais sont longs, les demandes n'aboutissent pas.

Un objectif clair, soutenu par la marche réalisée en mai 2022, était l'obtention d'une réunion publique promise par Nantes avant l'été, repoussée à maintes reprises et finalement fixée à la date du 21 juin. Elle n'a finalement pas eu lieu, sans davantage d'explications, affichant un manque de cohérence avec la participation citoyenne fièrement revendiquée par la « ville verte », dont la publicité est faite sur le site internet de la municipalité. Ce refus d'application de la démocratie participative laisse penser qu'elle a un mode de réalisation unilatéral : le projet doit être prévu par les pouvoirs publics, l'initiative de concertation doit venir des élus locaux et les sujets à débattre encadrés à l'avance.

Par ailleurs, les problématiques soulevées par les riverains sont pour certaines discutables du point de vue de l'intérêt général, à l'instar de ce retraité qui se plaignait du réaménagement des voies : « *comment je vais sortir ma voiture de mon parking avec le passage des vélos et des trottinettes ?* ». Pour d'autres, il est difficile de juger de leur portée sans un regard plus large sur le quartier. Par exemple, existe-t-il une alternative viable à la circulation intense route de Rennes ? D'après les habitants oui, d'après les municipalités, probablement pas. Les mobilités sont centrales dans le cas du Bout des Pavés, d'autant plus que l'adjoint de quartier a un fort pouvoir décisionnel sur la répartition des transports en commun. Comment expliquer que la situation soit figée, notamment sur des questions de desserte et de fréquence qui paraissent accessibles,

en tout cas comparativement à la demande d'une place publique.

Le Bout des Pavés se situe donc au cœur de dimensions politiques en contradiction, rendant difficile l'application de la démocratie participative et faisant ressortir des intérêts particuliers, autant à l'échelle des habitants que des élus locaux.

POURQUOI FAIRE PLACE ?

Cette étude de cas est finalement l'occasion de répondre concrètement à la problématique en se demandant ce qui réside dans la demande d'une place publique ou inversement, ce qui en motive le refus. Nous avons montré que le phénomène de légitimation des usages allait de pair avec une volonté d'embellissement d'un espace public. Le Bout des Pavés, à la limite entre Nantes et Orvault, suscite visiblement peu d'intérêts en matière de représentativité pour les deux communes. Comparativement à la place Graslin, emblème historique du centre-ville nantais, quelle valorisation de l'image de la ville apporterait le réaménagement d'un carrefour de circulation ? La réponse peut sembler évidente, en considérant l'importance des espaces publics pour la qualité de vie, mais elle est secondaire face à un besoin immédiat de logements ou une requalification du parvis de la gare, qui est peut-être la réelle porte d'entrée de Nantes.

Face à ce manque d'intérêt de la part des pouvoirs publics pour ce non-lieu : une idéalisation du modèle de la place publique de la part des riverains. La place ayant été entamée il y a plus de 10 ans, elle reste comme en suspens en attendant d'être complétée par son demi-cercle. La demande des habitants semble légitime parce qu'elle porte sur la réalisation d'un projet qui a été abandonné, et qui quelque part leur est dû.

Cette évidence de la place comme réponse aux problématiques se manifeste dans l'absence de requêtes concernant sa dimension physique.

Evidemment, l'accès à des réunions publiques aurait probablement permis de davantage développer l'aspect formel. On constate cependant que la demande est concentrée sur le désir d'animation du quartier, dont le manque de qualité résulte d'une faible programmation et du peu d'espaces publics. Lors de la marche habitante, les thématiques soulevées étaient support à la critique de l'existant. Comme par pudeur, personne n'osait se projeter dans un nouvel environnement qu'il aurait contribué à façonner. On peut y voir un décalage entre l'objet de la demande et les problématiques soulevées, symbolisé par le parcours de la marche habitante : sur les onze arrêts principaux, un seul était sur la « place ».

Ma première lecture a été de considérer la place publique comme un instrument d'une mobilisation plus large. Elle était à la fois le nom et l'objet du mouvement, mais presque aucun des points soulevés, ayant pourtant vocation à être discutés en réunion publique, ne la concernait directement. Dans cette interprétation la place, avec toute sa dimension symbolique, devenait un outil pour accéder à la concertation et débattre des problématiques qui touchent plus largement le quartier. La motivation première serait donc politique, et une demande concrète d'un espace physique qui incarne l'intérêt général permettrait de dissimuler des intérêts plus particuliers.

Dans un second temps, alors que j'avancais sur l'écriture de ce mémoire, des éléments communs à la Place du Bout des Pavés ressortaient dans différentes parties. La piétonisation, les problématiques hygiénistes et la végétalisation, la création de services publics et de commerces sont autant de motivations qui ont justifié la création de places publiques. Comme le souligne Joëlle Zask, « la forme adéquate d'une place démocratique ne peut être fixée à l'avance ». Finalement c'est l'âme du lieu qui est attendue sur la place, indépendamment de sa forme : on trouve dans la demande des membres du collectif du Bout des Pavés la volonté d'exercer librement leur mode de vie démocratique.

CONCLUSION

Les considérations développées dans ce mémoire visent à répondre à une question principale : *pourquoi faire place ?* Cette question, courte et simple, permet d'introduire un ensemble de notions relatives à la conception et l'animation et ainsi illustrer la complexité du faire place. La structure de l'étude découle directement de la problématique, qui se restructure progressivement autour de questions plus précises. En effet, interroger les intentions demande dans un premier temps d'en comprendre l'initiative et donc les acteurs, puis de regarder comment elles sont mises en œuvre. Dans un second temps, la notion de faire place appelle à dépasser la dimension physique pour regarder les comportements sociaux comme indicateurs de l'animation. Fait-on une place pour créer de l'espace dans la ville ou pour offrir un lieu de vie aux riverains ?

La première partie introduit les concepts théoriques relatifs à la place publique. C'est avant tout un espace public qui se caractérise par des normes comportementales propres à nos modes de vie en société. La place se différencie des autres espaces publics par sa forme, pourtant non déterminée, qui permet l'exercice de pratiques démocratiques nécessitant *de la place*. L'animation qu'on observe découle de ces pratiques citoyennes et spontanées ainsi que d'une programmation,

volontairement mise en œuvre par des acteurs pluriels.

La seconde partie recentre l'étude sur les places publiques du XXI^e siècle, se concentrant sur les pratiques d'aménagement propres à notre époque, bien qu'en perpétuelle évolution. Un point de départ est marqué au tournant des années 2000, où le regard sur la ville change au rythme des considérations pour notre environnement. Le lien distendu entre politiques et citoyens, combiné à la prise de conscience environnementale, impose le renouveau des méthodes de conception notamment par la dimension participative. Les outils, bien que sensiblement les mêmes qu'au XX^e siècle, dessinent des places publiques plus accessibles et végétalisées. Mais ces pratiques questionnent directement les intentions et donc les intérêts du faire place, montrant les limites de la concertation comme démarche instrumentalisée. Derrière le modèle de la place réaménagée qui offre une étendue minérale et conviviale, une volonté de sécurisation de l'espace public se traduisant par le contrôle et l'exclusion de certaines catégories de population.

Enfin, le Bout des Pavés permet une relecture de ces concepts à travers les particularités du quartier sans place ; son intercommunalité et sa demande habitante. Si l'étude à l'échelle du quartier semblait initialement démesurée par rapport à la dimension physique de la place, elle est en réalité nécessaire à la compréhension des modes de vie. Le Bout des Pavés illustre la porosité de la place publique, et l'impact de l'animation sur le vivre-ensemble. La dimension politique est réaffirmée, à travers la difficulté de mise en œuvre de la participation et la prévalence d'intérêts particuliers face à l'intérêt général.

« Faire place en milieu urbain » est l'occasion de se questionner individuellement sur le rôle des espaces publics dans nos quotidiens. Si le XXI^e siècle est caractérisé par des changements dans les pratiques politiques et un essor de la prise en compte des enjeux environnementaux, il est aussi profondément marqué par des attentats et une crise sanitaire impactant directement nos modes de vie. Époque contradictoire où les attaques de 2015 ont réaffirmé notre volonté

FAIRE PLACE EN MILIEU URBAIN

d'exister librement en tant que société avant d'être rattrapée par un virus qui a instauré la peur de l'autre. Après le déconfinement, les individus essayaient de se rassembler tout en gardant des distances, comme hésitant entre deux besoins vitaux : l'existence collective et la santé. Lors des faibles temps de promenade autorisés, on pouvait redécouvrir les espaces publics comme mis à nus, dévêtus de leurs usagers. Ils sont restés passivement à attendre le retour de l'animation, et leur réinvestissement a été le premier symbole d'un retour à la « vie normale ». Peut-on refuser une place publique à des habitants qui ne demandent qu'à vivre collectivement ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ANNEXE

RETRANSCRIPTION DES DIALOGUES DE LA MARCHÉ HABITANTE
DU 10 MAI 2022

JL Jacques Lamy FP François Prochasson TR Tristan Riom

JL : Ce quartier s'étend donc sur une place sans nom mais que tout le monde appelle la place du bout des pavés. C'est plus simple, tout le monde s'y retrouve. Le quartier s'étend jusqu'au Cardo, que vous connaissez où il y a l'arrêt du tram. Cette rando doit nous permettre de prendre conscience que ce n'est pas seulement l'ancienne route nationale, mais que autour habitent plusieurs milliers de personnes et un certain nombre de nouveaux habitants vont les rejoindre puisqu'on va construire sur cet environnement 1400 logements en quelques années. Ce quartier est aussi très fréquenté par les habitants des quartiers populaires, touchés par la ZAC Nantes Nord. Ils y viennent comme nous tous pour les services, pour les banques, pour les commerces, mais on y vient assez peu pour flâner, pour déambuler, pour s'asseoir sur un banc parce qu'il n'y en a pas beaucoup. Cette balade doit nous permettre de nous interroger sur comment ce quartier a commencé à se transformer. [...] Nous sommes preneurs de vos réflexions, de vos suggestions, vos questions... au fur et à mesure de la balade que nous allons entreprendre.

Nous vous remercions de votre présence, et nous remercions également la présence d'élus d'Orvault, madame, *désigne Anne-Sophie Judalet qui se présente*, Tristan Riom qui est adjoint au maire de Nantes *il se présente et explique qu'il ne connaît pas le quartier mais vient avec plaisir* et François Prochasson, également élu à la mairie de Nantes. Tu veux te présenter François ?

FP : Je suis élu à la Métropole sur la question du logement social et du droit au logement. Alors, on est ici surtout pour écouter, dialoguer, et puis aussi participer à une réflexion commune sur comment on fabrique la ville sur un de tous les vestiges qu'on va relever aujourd'hui, vous les connaissez. Il faut aussi tenir compte des enjeux climatiques, la biodiversité etc. Ca n'est pas une équation très simple, c'est surtout la qualité de vie des gens qui y habitent et qui vont y habiter, et ce sont vraiment des sujets sur lesquels le dialogue avec les habitants actuels et peut-être futurs est essentiel.

JL : cette qualité de vie c'est celle qui nous intéresse, et la raison pour laquelle on est là. On va commencer cette déambulation qui va nous prendre à peu près une heure. Ceux qui veulent la faire à vélo peuvent faire une déambulation un peu plus longue. Combien sont à vélo ? 1,2,3,4,5,6... bon ça fait un groupe vélo et puis on peut faire 2 groupes piétons pour ceux qui veulent le faire à pied. Il y a des référents pour chaque groupe.

JL : alors ce n'est pas seulement une rue c'est un quartier avec des gens qui y habitent. D'ailleurs certains d'entre vous habitent dans ces endroits. On ne découvre pas si on n'a pas l'occasion d'y habiter ou d'y passer pour rencontrer des gens qu'on vient voir. C'est important parce que cette différence de perception induit le fait que ce qu'il y a au-devant la route ce n'est pas très grave car de toute façon ce n'est qu'une route. Alors que pas du tout, c'est un quartier dans lequel vivent des gens et cette idée est renforcée du fait de la limite communale, puisque d'un côté il s'agit d'Orvault et de l'autre de Nantes. C'est pour les élus de chacune des villes deux limites, deux bords et vous savez quand on a une

conception un peu plate des choses, si vous allez au de-là du bord bah y'a plus rien quoi c'est fini, on est dans l'inconnu. Et deux bords ça suffit pas quand on a des élus qui gèrent leur propre territoire pour soulever ça et il y a pourtant une communauté urbaine qui a un certain nombre de compétences, comme celles de la voirie, des déplacements, mais ça ne suffit pas à soulever les deux communes. Il y a toujours quand on s'adresse à l'une, on nous renvoie souvent à l'autre et vice versa. Ça c'est un vrai sujet, une vraie complexité quand il s'agit de parler d'aménagements ou de concertations avec les élus. Est-ce qu'il faut le faire avec Nantes, avec Orvault ? On essaye de travailler là-dessus. C'est à la présidente de la Métropole qu'on a demandé la réunion publique, de façon à ce qu'on ne soit pas non plus uniquement avec des élus de quartier, mais qu'on soit aussi en présence d'élus métropolitains qui ont, enfin qui gèrent des compétences métropolitaines qui sont des compétences en jeu dans cette, comment dire, dans notre questionnaire sur l'évolution du quartier.

TR : là ou vous avez raison c'est que l'effet frontière, l'adjoint de quartier il décide un peu de ce qu'il veut sur son quartier donc oui la frontière même si...

Marcheur 1 : et c'est spécifique à Orvault ? on ressent pas trop ça à Nantes, l' élu de quartier est quand même relativement dépendant, me semble-t-il, de la mairie quand même, il n'y a pas tant d'autonomie que ça.

JL : bah non, enfin il a pas d'autonomie au sens où il pourrait...

Marcheur 1 : décisionnel quoi !

JL : Oui voilà, mais par contre il peut suivre les dossiers de son quartier, faire remonter un certain nombre de choses. Tristan toi qui es élu, adjoint de ton quartier ?

TR : On n'est pas autonomes. Enfin, Vous voyez par exemple, l'extension,

les modalités, le timing, ça c'est décidé en central comme on dit. Mais après le comment on fait, les discussions avec les habitants, si on enlève une place de parking, des fleurs, un passage piéton... donc c'est voilà, c'est un échange mais on a quand même de la marge pour agir.

JL : tout à fait mais de là à mener un changement dans des liaisons de la ville c'est une dimension plus complexe, qui n'est pas du ressort de l'adjoint de quartier !

TR : les gros projets comme ça, c'est en central en effet !

JL : donc voilà l'idée quand même, là on s'est éloignés un peu de la place pour pas que tous les groupes se chevauchent. L'idée c'est quand même d'avoir en tête qu'on a sur cette place qui n'a pas de nom... 20 à 30 000 véhicules par jour qui passent. On a évidemment une exposition à la pollution importante. Il va être mis en place une indication, pilotée par la SAMOA, une application smartphone qui va permettre de savoir quels sont les taux de pollution en temps réel. Il n'y a pas tout ce qui concerne toutes les particules fines, tout un tas de problématique, alors qu'on sait que toute la pollution qui est mobile atteint la santé. Les médecins qui ont exercé pendant longtemps et qui viennent de partir à la retraite savent combien l'augmentation de l'asthme, y compris chez les enfants, a progressé sur les 40 dernières années. Ce n'est pas innocent pour un quartier traversé par autant de véhicules. Evidemment c'est aussi une zone d'exposition au bruit, on a bien vu sur la place quand on y est le brouhaha constant. C'est un carrefour qui a 7 entrées. C'est un espace public très occupé par l'automobile et le stationnement avec une problématique un peu particulière parce que l'ancien parking, enfin l'ancien Lidl, avait un parking de plein pied dans lequel allaient se garer beaucoup de gens. Maintenant qu'il est au premier étage du nouvel immeuble, la plupart des gens viennent se garer devant les commerces de proximité plutôt que de monter au parking. Là le Lidl vient d'ouvrir avec un conflit d'usage.

Marcheur 2 : les embouteillages sur cette place...

JL : ha bah ils sont très fréquents ! on sait pas si on doit s'en réjouir ou s'en plaindre, parce que, évidemment c'est pas très agréable quand on y vit, ça fait beaucoup de voitures, beaucoup de pollution. Et puis en même temps les voitures à ce moment-là elles roulent très lentement...

Marcheur 2 : pour les traversées périlleuses !

JL : on est d'accord ! on peut pas se contenter des embouteillages, nous notre objectif c'est d'obtenir un réaménagement de ce lieu puisqu'on évolue vers une résidentialisation de ce quartier à grands pas. C'était autre fois la porte de Nantes, ça ne l'est plus. Il faut que l'évolution de l'espace physique suive l'évolution du nombre d'habitants. Alors, le circuit à vélo lui va descendre sur la rue de la vallée pour remonter à partir de la moitié de la route de rennes pour constater que sur la route de rennes, on a construit tout le côté gauche des nouveaux immeubles sans avoir pris le soucis de construire les immeubles en retrait donc la possibilité d'élargir la route de rennes pour y mettre des trottoirs plus larges, pour y mettre une bande d'arbres... donc rendre plus agréable cette voie qui est aujourd'hui ratée et irréversible. Alors que les immeubles, la quasi-totalité a moins de 15 ans donc déjà les préoccupations sur le lieu de vie auraient pu avoir lieu.

Marcheur 3 : il ne pourra jamais y avoir un tram !

JL : c'est bien probable.

Marcheur 3 : c'est dommage. C'est quand même l'ancien tram.

JL : nous dans notre préoccupation pour diminuer le flow de véhicules qui passent sur la route de rennes, évidemment c'est compliqué parce que... il y en a qui vont jusqu'à Rennes, d'autres non... l'idée c'est que il faut travailler sur beaucoup de leviers à la fois, autant sur des meilleurs agencements mais aussi davantage de covoiturage, davantage de parkings relais car sur certaines entrées de Nantes ya beaucoup de parking relais. Ici il y en a un petit au Cardo qui est facturé... Et puis il

faudra peut-être revoir les transports car il n'y a pas de bus qui font le Cardo jusqu'à la place. Ils passent par les cités... c'est bien ça les dessert mais sur cette réunion il n'y en a pas. Et puis on préconise par exemple, il y ait des relations entre les lignes 1 et 2 et puis entre la ligne 2 et la ligne 3. Et on voit bien que la politique nantaise aujourd'hui n'est pas celle-là, on va consacrer 350 millions dans le centre de Nantes pour construire une nouvelle ligne de tramway. Le prolongement de la ligne 1 pour rejoindre la ligne 2 à Recteur Schmitt est repoussée de 15 ans. Donc on voit bien les choix qui sont faits d'aménagement, de sur-aménagement du centre de l'agglomération au détriment d'une desserte plus agréable pour la périphérie. Ça peut être fait autrement que par du tramway peut-être. Cette liaison entre la 1 et la 2 était prévue, puis elle est repoussée, ça ne semble pas rentrer dans leur priorité. C'est toutes ces questions-là qu'on peut se poser, après il y a des choix évidemment qui sont faits. Mais il ne sont pas discutés avec les habitants.

Marcheur 4 : Nous on a eu l'info qu'ils voulaient diminuer la fréquence du C2. Au moins c'est clair !

JL : vous avez vu passer ça où ?

Marcheur 4 : ha je ne sais plus.

Marcheur 3 : c'est ça en fait, il n'y a pas de tram mais le problème c'est que si on diminue les fréquences des bus c'est quand même dommage.

TR : je ne sais pas si on peut diminuer les fréquences, parce que quand c'est un chrono bus ça rentre dans un programme précis...

JL : on a une autre info, qu'on pensait vous donner plus tard, mais la ligne 96 qui avait son terminus sur la ligne 3 Beauséjour a désormais son terminus devant le Lidl. C'est une ligne qui dessert la Chapelle. Ca veut dire que pour les habitants qui utilisaient celle-ci, s'ils veulent aller sur Beauséjour en correspondance des autres bus, sont obligés de descendre ici, de faire 200 mètres à pied et de reprendre le C20. C'est

typiquement le genre de questions qu'il nous faudra poser lors de la réunion publique et développer peut être lors de l'atelier citoyen. Alors normalement, on a eu une réunion de travail avec les élus d'Orvault et de Nantes au mois de février en vue de préparer cette réunion publique qu'on nous a annoncée pour avant l'été. Bon je sais que c'est sur les tablettes des services qui s'en occupent, mais ya toujours pas de date arrêtée donc c'est la raison pour laquelle on a pris l'initiative de cette déambulation et puis en même temps qu'on sensibilise un peu les habitants sur le fait qu'on peut discuter d'un certain nombre de choses du quartier, s'interroger, voire faire des propositions, peut-être amener un peu de pression aussi pour que les choses bougent quoi. Si personne ne dit rien... souvent il se passe rien.

Marcheur 5 : il faudrait que l'enquête publique soit faite avant la révision du PLUM, il y a des remarques à faire.

TR : je ne sais pas si ça a un rapport car là on parle d'aménagement public et je pense que le PLUM va être plus impactant pour les parcelles privées.

Marcheur 5 : oui mais tout est lié !

TR : oui je pense que quand même si ya que ça vous pouvez pousser pour avoir une réunion.

Marcheur 5 : nan mais juste je pense que c'est voulu. Ça traîne depuis... moins les gens participent c'est un peu dommage.

JL : bon je vous propose de repartir. Si vous avez des questions, on a des posts-its, si vous voulez avoir les coordonnées des 3 associations organisatrices. Bon ça va Agathe ? J'ai oublié de vous présenter Agathe. Agathe est une étudiante d'école d'architecture qui intègre notre mobilisation dans son mémoire !

TR : elle fait une enquête sur vous quoi !

JL : elle fait une enquête sur nous oui

Agathe : oui que sur Jacques Lamy !

Marcheuse 6 (à moi) : tu as d'autres terrains d'études ?

Agathe : plus globalement c'est sur les places publiques, ce qui fait place ! je regarde les places de gare, place Graslin, un peu dans Nantes et je compare en fonction de comment elles sont aménagées ou pas aménagées.

Marcheuse 6 : t'as regardé un peu aussi celle de Chantiers Navals ? celle qui est vraiment à l'arrêt de tram, moi elle m'a toujours parue, enfin je crois qu'elle est en train d'être réaménagée en ce moment. Mais moi je la trouve aberrante !

JL : comme il y a beaucoup de bouchons sur la route de rennes, vous voyez toutes les voitures ici qui essayent de trouver des circuits de déviation. Alors il y a ceux qui connaissent bien qui s'en débrouillent et puis ya ceux qui connaissent pas qui hésitent, qui savent pas...et ça on a ce phénomène la sur tout le quartier aussi bien sur Orvault que sur Nantes. Ça amène toute une circulation qui n'a pas de raison d'y être. Ce serait assez simple de l'empêcher en changeant le sens de la voie. Rue des renards, à cause de l'orage assez fort qu'il y a eu il y a 15 jours, toutes les plaques d'égout elles ont sauté et la rue a été inondée parce que évidemment plus on artificialise et puis tout ça descend rapidement. On note l'absence des 4 représentants du quartier nantais. Alors que les élus d'Orvault ont répondu, le maire, la première adjointe, l'adjoint du quartier...

On va parler tout à l'heure de pic de chaleur sur le boulevard de la chauvinière mais on voit à quel point et les raisons pour lesquelles ce quartier est pic de chaleur, non seulement parce qu'il est sur une bute mais aussi parce que les espaces goudronnés sont énormes. Alors la mairie de nantes, désolé pour les gens d'orvault, vote en juin normalement un plan qui s'appelle pleine terre et ce plan c'est tout ce

qui peut être débitumé, on le débitume. Alors, on pourrait proposer aussi des lieux d'orvault pourquoi pas, qu'Orvault fasse la même chose. Vous voyez tout ce qu'il y a à faire, ya du boulot.

Alors on vous a parlé tout à l'heure d'une OAP. Une OAP c'est une opération d'aménagement programmé, ça veut dire que la collectivité définit un périmètre dans lequel elle contrôle disons ce qui va s'y passer et elle va donner des orientations pour qu'il y ait une certaine cohérence. Dans ces OAP on voit tout ce qui est susceptible de bouger dans les années qui viennent, donc c'est pour ça qu'il faut s'y intéresser dès maintenant avant que ça prenne des configurations sur lesquelles on n'aura pas notre mot à dire ou sur lesquelles la ville se construirait plutôt à l'avantage des promoteurs que des habitants.

C'est possible de réaménager, mais là on a choisi de réaménager un boulevard ou il y a relativement peu d'habitants alors qu'on ne choisit pas de réaménager un boulevard ou il y en a beaucoup, voilà ça mérite une vraie question.

monsieur qui sort devant sa maison avec sa femme

JL : on est des habitants du quartier et on fait une promenade pour relever les problèmes que pose l'évolution du quartier.

Monsieur devant chez lui : est-ce que c'est vrai que la piste cyclable va être là ?

JL : écoutez ça on ne sait pas, mais c'est pour ça qu'on demande une réunion publique !

Monsieur devant chez lui : moi on m'a dit que cet espace là qui est là pour l'instant ça va être partagé en 2, du côté pavé ça sera la piste cyclable et puis là ça sera plus piéton. Alors moi je peux vous dire franchement, que moi personnellement, pour sortir après, ça va être comme ça parce que, il faut faire attention aux piétons, ne pas buter avec la piste cyclable où ya des gens avec des trottinettes qui vont à 100 à l'heure et puis après quand il va y avoir des voitures de stationnées là et là-bas, bah pour reprendre la route vous aurez aucune visibilité.

JL : c'est pour ça qu'on demande une réunion publique d'information pour pouvoir être informé de tout ça.

Monsieur : c'est ça le problème, c'est fait donc vous êtes mis devant le fait accompli !

JL : oui mais il y a des choses qui peuvent bouger. Ici nous par exemple on conteste un peu cet aménagement parce que ici c'est ce qu'on appelle un pic de chaleur. Il y a trois pics de chaleur sur le quartier, il y a ici jusqu'au lycée qui est derrière le bâtiment bâtiment-là, il y a sur la place elle-même et il y a sur le cardo. Un pic de chaleur ça se définit par un écart de chaleur important, entre ce qui se passe ici et la moyenne du reste de l'agglomération. Ici on est sur des pics de chaleur à +6° par rapport à la moyenne des températures, quand il fait chaud comme aujourd'hui par exemple. On considère que l'aménagement très minéral du boulevard qui se fait ici ne va que contribuer à renforcer cette dimension pic de chaleur. En plus ils ne mettent pas d'arbres.

Il y a trois pôles scolaires, l'école notre dame dans la rue à droite, cette école de la chauvinière, et derrière les lycées monge et chauvinière. Ça veut dire beaucoup de circulations d'enfants, beaucoup de circulations de parents, pas mal de circulations de voiture parce qu'il y a des parents qui choisissent de les emmener au voiture et bcp de transports en commun parce qu'il y a près de 2000 élèves au lycée Monge.

Monsieur : c'est un scandale ! (montrant le bâtiment)

Dame : bah oui avoir un visuel comme ça c'est moche

Monsieur : on a rien fait pour la circulation, on a rien fait pour les écoles, et maintenant on a combien de voitures et on a combien de places de voiture attribuées par appartement ? si vous saviez ce qu'on est emmerdé ici par les bagnoles qui se garent ici ! ils restent des journées entières, vous leur dites quelque chose c'est vous qui vous faites engueuler. Route de la chapelle et tout, vous avez vu !

JL : justement on va voir ça !

TR : ils sont occupés déjà les logements ?

JL : alors oui, tout ça a été confié comment dire, par la ville de Nantes à un promoteur privé qui est le coordinateur pour l'ensemble des opérateurs qui interviennent sur cette zone. Il y a donc bati nantes... il y a nantes metropole habitat pour ces logements qui sont des logements en location ainsi que ce qui est en train de se construire là-bas. Il y avait ici 100 logements avec des arbres, une aire de jeu drôlement intéressante. Madame connaît bien parce qu'elle habite la rue qui est juste derrière. Il y avait dans le projet initial une zone de jeu pour les enfants qui était prévue au départ, et depuis elle a disparu. C'est l'inconvénient de confier des opérations aux privés qui évidemment peuvent faire des décisions modificatives de leur permis de construire et d'aménagement de la zone et au fur et à mesure de l'avancée tout ce qui est un peu cher ou pas nécessaire on le gomme et puis au final le projet correspond plus tout à fait à ce qui était prévu au départ. Au départ on prévoit tout un tas de choses très agréables pour faire passer le projet et puis au fur et à mesure de la construction ça commence à disparaître.

Asso Nantes en commun : et il y a d'autres aires de jeux dans le quartier ?

Dame : par expérience récente, il y en a sur la petite place qui est là-bas mais c'est vraiment un aménagement on ne peut plus sommaire, très dégradé et puis il y en a un petit dans la vallée des renards.

JL : alors ici on est sur une voie qui existait auparavant mais qui est recalibrée et redressée parce que les promoteurs n'aiment pas les rues un peu en courbes. Et donc comme elle a été recalibrée on a supprimé tout l'alignement d'arbre il en reste 4 sujets ici, c'est des xx qui ont une quarantaine d'années. Il y en avait jusqu'à la rue là-bas et au fur et à mesure ils coupent et donc ça, ça va disparaître quand il vont démolir le Lidl qui est derrière. La compensation on la voit là-bas sur la terrasse avec des arbres qui sont plantés sur une dalle de béton, et évidemment

comme on va vers une période un peu compliquée, quand le préfet prendra des décisions d'arrêter l'arrosage des arbres en pleine canicule on sait pas bien ce qu'ils deviendront.

TR : c'est littéralement ça la compensation ?

JL : bah on l'imagine, enfin c'est présenté comme ça oui ! et ici il y a de la compensation, on fait des noues et on a planté des sujets. Il y en a qui est mort là, il y en a un qui est crevé au bout donc déjà en pleine terre ils ont du mal à vivre alors sur la terrasse on sait pas comment ça va se faire. Alors c'est bien de faire des noues c'est super sympa, c'est pas une mauvaise idée, mais en termes de compensation, ici on avait des hectares de pelouse ou de terrain de foot et on se retrouve avec trois petites noues le long de l'immeuble. On voit le déséquilibre et le fait que l'artificialisation elle continue. Alors évidemment il faut construire, ça a des contraintes donc on ne peut pas sans doute avoir les mêmes surfaces de pelouse et d'arbres qu'auparavant. Mais là par exemple, le dessin des bâtiments aurait pu être modifié pour garder l'alignement d'arbres.

On voit un camion arriver. Alors avant les approvisionnements du lidl se faisaient sur le parking privé du lidl, ajd elles se font sur la voie publique donc là il y a comme qui dirait un soucis parce qu'il y a une espèce de privatisation rampante de la rue par le lidl qui a limité dans son projet les espaces réservés aux livraisons au maximum, il y a juste un seul camion qui peut reculer et donc les autres stationnent sur la rue et donc pour nous ça c'est voilà...

Le bruit sur le quartier est un vrai sujet pour ces gens-là et c'est vrai que sur ce projet-là, si on cumule toutes les remarques qu'on peut faire on voit à quel point de confier à un promoteur privé le dessin d'un quartier, d'un morceau de la ville, rongé petit à petit certains éléments qualitatifs et là-dessus je trouve qu'il n'y a pas bcp de surveillance de la collectivité territoriale, enfin pas assez.

TR : un élément, le bruit, parce que tout à l'heure c'était insupportable sur le boulevard. En fait le bruit est dangereux quand il est continu et

qu'on ne l'entend plus. Si c'est un clap, de temps en temps, ça a beaucoup moins d'effets néfastes qu'un bruit comme ça qui est continu donc t'as raison c'est un enjeu important. C'est quand même un truc sur lequel objectivement les collectivités n'ont pas assez travaillé.

JL : d'autant qu'il y a de la réverbération extrêmement importante avec la forme courbe de l'immeuble et cette partie-là qui va finir par coiffer le tout parce que du sommet du bâtiment la bas jusque-là bas ça va être la même hauteur.

Alors on a nous l'avantage sur ce quartier d'avoir un adjoint qui est à la fois l'adjoint de quartier, responsable de la circulation, des stationnements mais qui est aussi président de la semitan ce qui fait qu'il a tous les moyens d'aménager un peu à son aise pour la vitesse commerciale de ces bus et par moment on a l'impression que la vitesse commerciale de ces bus prend très largement le pas sur le bien-être des habitants voilà c'est ma petite note. Enfin voilà on a un peu ce sentiment-là par moment mais bon ...

On assiste évidemment à une gentrification du quartier à vitesse grand v puisque, ce qu'on construit ici et les gens qui viennent ont un pouvoir d'achat bien supérieur à ceux qui sont susceptibles de partir. Pour indication vous voyez au-dessus de l'immeuble la façade en bois avec une terrasse. La maison est très grande la terrasse est immense, c'est un million d'euros.

Prix au m² entre 4500 et 5500, on est 1000 de moins que sur l'île de Nantes.

Marcheur 7 : alors j'ai une autre question, que devient la cité du chesnes des anglais ?

JL : elle reste la cité du chesnes des anglais

Marcheur 7 : elle reste avec ses particularités

JL : ça évolue pcq il y a eu des immeubles qui ont vendus à des privés, ils les ont rénovés, et en les rénovant on change la population parce

que la population s'en va on la remplace par une autre. Je connais un peu moins car on a moins travaillé cette partie, mais la preuve qu'il y a possibilité de rénover car on a rénové des tours et on va en démolir d'autres. Pourquoi on en démolit et pourquoi on en garde, est-ce qu'il est pertinent de démolir à un moment où on a besoin de logements, est-ce que la rénovation écologiquement serait pas préférable ? quand on dit c'est plus rentable de détruire que de rénover, on prend le point de vue de ceux qui font l'opération qui est un point de vue économique et qui n'intègre pas tous les couts annexes et périphériques de l'opération. D'un point de vue écologique, si on prend l'ensemble de ce qui se passe, les transports, les approvisionnements, le fait d'agrandir la carrière de sable pcq il faut faire du béton etc, si on prend en compte tous ces éléments-là, évidemment les couts n'ont rien à voir.

Alors on va arriver ici à la mairie annexe qui va être déménagée pour aller sur une autre partie du quartier qui est autour de la médiathèque Stendhal. Alors ce qui est intéressant sur ce quartier qu'on appelle Bout des Pavés, il y avait dans le centre du quartier un centre commercial. Ce centre a périclité et on a essayé d'installer ça sur la route de la chapelle pour qu'elle devienne un centre d'animation du quartier. A son tour elle périclite, et donc on tente de créer un nouveau centre d'attraction autour de la médiathèque, de la future maison de la santé et de la Mano et du collège. Alors c'est une bonne idée pcq c'est autour du tramway etc. On aura deux centres, celui du bout des pavés et celui de la Mano.

Les situations où les gens n'ont pas voulu vendre, le matin ils se retrouvent avec deux immeubles avec des gens qui regardent dans leur jardin.

Là on est dans la ZAC donc, je sais qu'il y a un projet de densification, de construction de nouveaux immeubles dans la ZAC, est-ce que par exemple ici le parking disparaît, la mairie disparaît, si le parking disparaît ça devient un immeuble, si ça devient un immeuble est-ce qu'on garde les arbres autour. Les deux premières tours là on les voit, rachetées par vilogia, les habitants initiaux sont partis, ça a été rénové et ils relouent à des gens plus solvables en tout cas plus cher. Et puis on aperçoit aussi la serre qui est construite sur un immeuble, vous voyez au-dessus des toits ? l'idée c'est de transformer l'immeuble en passif, chauffé par la

serre, dans laquelle on fera de la culture et des activités de jardinage collectives pour le quartier, enfin surtout du cannabis, pourquoi pas il paraît que ça soulage les douleurs.

Alors on traverse ici, une rue qui est assez large donc c'était une ancienne pénétrante qui était prévue pour traverser le Cens là-bas au bout de la rue pour aller sur Orvault. Ça ne s'est pas fait donc on est resté avec une grande rue. Alors là on va passer à travers un logement privé pour rejoindre la route de Rennes et revenir sur la place.

Et donc ces jardiniers talentueux sont un peu inquiets car derrière la haie il y a la station-service de la route de rennes, la dernière qui reste. C'est là qu'on voit aussi l'évolution du quartier, parce qu'avant il y avait beaucoup de commerces liés à l'activité de trafic de voyage : des restaurants, des bistrotts, des stations-services, des garages etc et tout ça disparaît petit à petit, c'est remplacé par des agences immobilières et différentes choses. L'idée ici paraît-il, à vérifier, c'est qu'il y ait une voie qui soit tracée aussi pour rejoindre la route de rennes, et nous on propose autre chose parce qu'il existe de l'autre côté, un autre quartier qui s'appelle le quartier de la chaudière. C'est un quartier qui est fait à l'américaine, dans les années 60, avec des rues qui font deux fois la largeur de celle-ci, et des rues qui ne desservent rien d'autre que des pavillons, sans débouché, il n'y a pas de raccordement de prévu. Le contraste entre les deux est tout à fait édifiant, il y a une limite communale.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

BEAUCHARD, Jacques, MONCOMBLE, Françoise. *L'architecture du vide. Espace public et lien civil*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013.

BERTRNAD, Michel Jean. *Les places dans la ville : Lectures d'un espace public*. Paris : Dunod, 1984.

GOFFMAN, Erving. *Behavior in Public Places : Notes on the Social Organization of Gatherings*. New York : Free Press of Glencoe, 1963.

LANDAUER, Paul. *L'architecte, la ville et la sécurité*. Presses Universitaires de France, « La Ville en débat », 2009. DOI : 10.3917/puf.duru.2009.01.

LIBAERT, Thierry, PIERLOT, Jean-Marie. *Les nouvelles luttes sociales et environnementales. Notre Dame des Landes, droit au logement, gaz de schiste... Les nouvelles formes de la contestation*. Vuibert, « Signature », 2015.

LOFLAND, Lyn H.. *Public Realm* in George Ritzer (ed.), *Encyclopedia of Sociology*. Blackwell, 2006.

PAQUOT, Thierry. *L'espace public*. Paris : La Découverte, 2015.

PAQUOT, Thierry, SOLTAN, Frédéric. *Dicorue: Vocabulaire ordinaire et extraordinaire des lieux urbains*. Paris : CNRS éditions, 2017.

ZASK, Joëlle. *Quand la place devient publique*. Lormont : Le Bord de l'eau, 2018.

ARTICLES DE REVUE

ALBERTINI, Jean-Benoît, « Démocratie représentative et participation(s) citoyenne(s) : réflexions et applications pratiques ». *Revue française d'administration publique*, 2014/2 (N° 150), p. 529-541. DOI : 10.3917/rfap.150.0529.

AMPHOUX, Pascal. "Ambiances urbaines et espaces publics". In : *L'espace public en question : usages, ambiances et participation citoyenne*. Ed. G. CAPRON et N. HASCHAR-NOÉ. Toulouse : Université Toulouse Le Mirail, 2003, pp. 50-56.

BANCHET, Brice. Espaces publics sous surveillance : gestion des troubles et normalité, *Rhizome*, 2015/3 (N° 57). DOI : 10.3917/rhiz.057.0010.

BLATRIX, Cécile, « La démocratie participative en représentation ». *Sociétés contemporaines*, 2009/2 (n° 74), p. 97-119. DOI : 10.3917/soco.074.0097.

BONNET, Aurore. Ambiance et mouvement des corps - Rythmes de marche dans l'espace public. *Ambiances in action / Ambiances en acte(s) - International Congress on Ambiances, Montreal*. 2012.

CORMIER, Laure. Quand les citoyens se mettent au vert !. Philippe Clergeau. *Urbanisme et biodiversité: vers un paysage vivant structurant le projet urbain*, Éditions Apogée, 2020.

FLEURY, Antoine, « Espaces publics et environnement dans les politiques urbaines à Paris et à Berlin ». *Annales de géographie*, 2009/5 (n° 669), p. 522-542. DOI : 10.3917/ag.669.0522.

FLEURY, Antoine. Les contradictions d'un espace public produit dans la proximité. *L'Espace Politique*. 2010.

FLEURY, Antoine, TONNÉLAT, Stéphane. Espaces publics urbains et concertation. *Métropolitiques*. 2012.

FLEURY Antoine, FROMENT-MEURICE Muriel. Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris. *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp.67-79, 2014, Espace en société.

FOURCAUT, Annie, « L'histoire urbaine de la France contemporaine : État des lieux », *Histoire urbaine*, 2003/2 (n° 8), p. 171-185. DOI : 10.3917/rhu.008.0171.

FROMNOT, Françoise. Surface de réparation, *Criticat 14*, 2014.

GAYET-VIAUD, Carole. Civility and Democracy. *European Journal of Pragmatism and American Philosophy*, 2015. DOI : 10.4000/ejrap.372

GAYET-VIAUD, Carole. Les espaces publics démocratiques à l'épreuve du terrorisme. *Métropolitiques*. 2015.

PICHON, Pascale, THIBAUD, Jean-Paul. Animer l'espace public ? Une question pluridisciplinaire de recherche. *Ambiances*. 2017. DOI 10.4000/ambiances.1039

JOLE, Michèle. Quand la ville invite à s'asseoir : Le banc public parisien et la tentation de la dépose. *Les Annales de la recherche urbaine*, N°94, 2003. L'accueil dans la ville. pp. 107-115.

MEHDI Lotfi, WEBER Christiane, DI PIETRO Francesca, WISSAL Selmi. Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. *VertigO: La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement*, 2012, Natures et Métropoles, 12

OBALK, Hector. Le détail des Champs, visite critique des nouveaux Champs-Élysées. *Le visiteur n°1*, 1996, p.20-33.

THIBAUD, Jean-Paul. Je - tu - il, la marche aux trois personnes. *Urbanisme*, 2008, 359, pp.63-65.

THOMAS, Rachel. Quand le pas fait corps et sens avec l'espace : aspects sensibles et expressifs de la marche en ville. *Cybergeographie : Revue*

FAIRE PLACE EN MILIEU URBAIN

européenne de géographie, 2004.

TONNELAT, Stéphane. Espace public, urbanité et démocratie. *La vie des idées*. 2016.

AUTRES

BILLARD, Gérard, LANDAUER, Paul. Liberté et sécurité sont-elles conciliables en ville ?. *Modes de vie, mode d'emploi*. France Culture, 2015, 58min.

BLONDIAUX, Loïc, ZASK, Joëlle. La démocratie est dans la place. *La Grande Table Idées*. France Culture, 2018, 33min.

« Ne pas avoir peur du vide. Entretien avec Anne Labroille ». *Vacarme*, 2011/4 (N° 57), p. 204-213. DOI : 10.3917/vaca.057.0204.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Faire place dans la ville, c'est offrir de l'espace aux citoyens pour qu'ils se l'approprient librement. Cet espace public est modelé par les institutions en charge de leur conception, en mesure d'orienter les comportements des usagers par la dimension physique imposée. Dans quelle mesure les usagers doivent-ils être impliqués dans la construction de leur environnement ? Ce mémoire interroge la capacité des logiques d'aménagement du XXI^e siècle à influencer sur nos modes de vie, afin de comprendre **pourquoi on veut faire place en milieu urbain.**

